

RAPPORT ANNUEL 2023

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS ET ASSIMILES



Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	1
A. TERRITOIRE DESSERVI	1
B. COMPETENCES	3
C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL	3
D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT	4
1. LES INSTALLATIONS	4
2. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	5
a) Les moyens humains	5
b) Les moyens matériels	6
II. INDICATEURS TECHNIQUES	7
A. COLLECTE	7
1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	9
a) Les fréquences de collecte.....	10
b) Le nombre de conteneurs	10
c) Les quantités collectées	13
d) Les kilomètres parcourus	16
2. COLLECTE EN DECHETERIES	17
a) La fréquentation	18
b) Les quantités collectées	19
DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE	22
DECHETERIE DE ST JUST MALMONT	23
DECHETTERIE DE BOURG ARGENTAL	24
DECHETERIE DE ST GENEST MALIFAUX	25
B. BILAN	26
C. TRAITEMENT	27
1. TRANSFERT ET TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND	28
a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois.....	30
b) Les déchets enfouis	31
2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM	32
3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY	33
4. AUTRES TRAITEMENTS	34
a) Le verre	34
b) Le compostage :	35
III. INDICATEURS FINANCIERS	37
A. COUT DU SERVICE	37
1. Coût aidé du service public et modalités de financement selon les règles ADEME sur la base de la matrice compta/coûts 2023 :	37
2. Nature des charges.....	38
3. Nature des produits.....	38
4. Couverture des charges par les produits	39
5. Coûts aidés par flux de déchets	39
6. Répartition des charges par flux et par étape technique.....	39
7. Evolution des coûts tous flux confondus	40
B. INVESTISSEMENT	41
IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION	42
V. ORIENTATIONS 2024	43

I. CONTEXTE

A. TERRITOIRE DESSERVI

Créé en 1982 à l'initiative de 13 communes, 7 communes de la Haute-Loire et 6 communes de la Loire, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Velay Pilat est un syndicat mixte fermé.

Aujourd'hui le territoire desservi compte 24 communes composé de 3 communautés de communes soit 37 064 habitants.

Les 3 communautés de communes se décomposent ainsi :

CC LOIRE SEMENE (43) : 7 communes

Aurec sur Loire – La Séauve sur Semène – Pont-Salomon – St-Didier en Velay – St-Ferréol d'Auroure – St-Just Malmont – St Victor Malescours

CC MONTS DU PILAT (42) : 16 communes

Bourg Argental – Burdignes – Colombier – Graix – Jonzieux – La Versanne – Le Bessat – Marthes – Planfoy – St-Genest Malifaux – St-Julien Molin Molette – St-Régis du Coin – St-Romain les Atheux – St-Sauveur en Rue – Tarentaise – Thélis la Combe

CC PAYS DE MONTFAUCON (43) : 1 commune

St Romain Lachalm



Population du territoire	Population totale	Population DGF	Densité moyenne
CC Loire Semène	20 831	21 414	184,51 hab./km2
CC Monts du Pilat	15 851	17 216	50.67 hab./km2
CC Pays de Montfaucon - St Romain Lachalm	1 111	1 218	58,44 hab./km2
TOTAL	37 793	39 848	86.15 hab./km²

La population totale : Elle comprend la population municipale (résidence principale) + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaires + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur.

La superficie totale du territoire est de **438.7 km²**.

Superficie du territoire	Superficie km ²	Parts de résidences secondaires	Parts de résidences principales	Logements vacants
CC Loire Semène	112,9	6%	85%	9%
CC Monts du Pilat	306,8	16%	75%	9%
CC Pays de Montfaucon- St Romain Lachalm	19.0	14%	75%	11%
TOTAL	438,7			

B. COMPETENCES

Le SICTOM Velay Pilat exerce 3 **compétences** :

- **La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** avec la mise en place de contenants à usage collectif uniquement ;
- **La collecte sélective** des déchets ménagers valorisables issus du tri sélectif des administrés avec la mise en place de contenants spécifiques ;
- **La création ainsi que la gestion des déchetteries ainsi que le traitement des déchets issus de la collecte en déchetterie** (gravats, encombrants...).

Le traitement : Depuis le 1^{er} juin 2022, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés et des DIB/DAE a été transférée au SYMPTTOM de Monistrol sur Loire.

C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SICTOM Velay Pilat est administré par un comité syndical composé de **48 délégués** titulaires (et 48 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes (conseils communautaires des 3 communautés de communes adhérentes).

Le comité syndical est l'instance où sont prises toutes les décisions concernant le fonctionnement du syndicat. Ainsi, il :

- Définit la politique du syndicat
- Vote le budget
- Décide des travaux à mettre en œuvre

En 2023, **cinq comités syndicaux se sont tenus** (février, mars, juillet, octobre, décembre).

Le comité syndical délègue une partie de ses pouvoirs au Président et également au Bureau.

En 2023, le Bureau s'est réuni à six reprises.

Le comité syndical a proclamé Monsieur Frédéric GIRODET, Président, et a fixé la composition du Bureau comme suit :

Frédéric GIRODET	Président
Denis THOUMY	1^{er} Vice-Président
Bernard BOURGIE	2^{eme} Vice-Président
Nicolas PEYRARD	3^{eme} Vice-Président
Didier PINOT	4^{eme} Vice-Président
Elisabeth ROYON	1 ^{er} membre du Bureau
Bernard COLLIN	2 ^{eme} membre du Bureau
Daniel DURIEUX	3 ^{eme} membre du Bureau
Paul THIOILLIERE	4 ^{eme} membre du Bureau
Gérard LINOSSIER	5 ^{eme} membre du Bureau
Caroline BERGERE	6 ^{eme} membre du Bureau

Le Président a donné les délégations de fonctions suivantes aux 4 vice-Présidents :

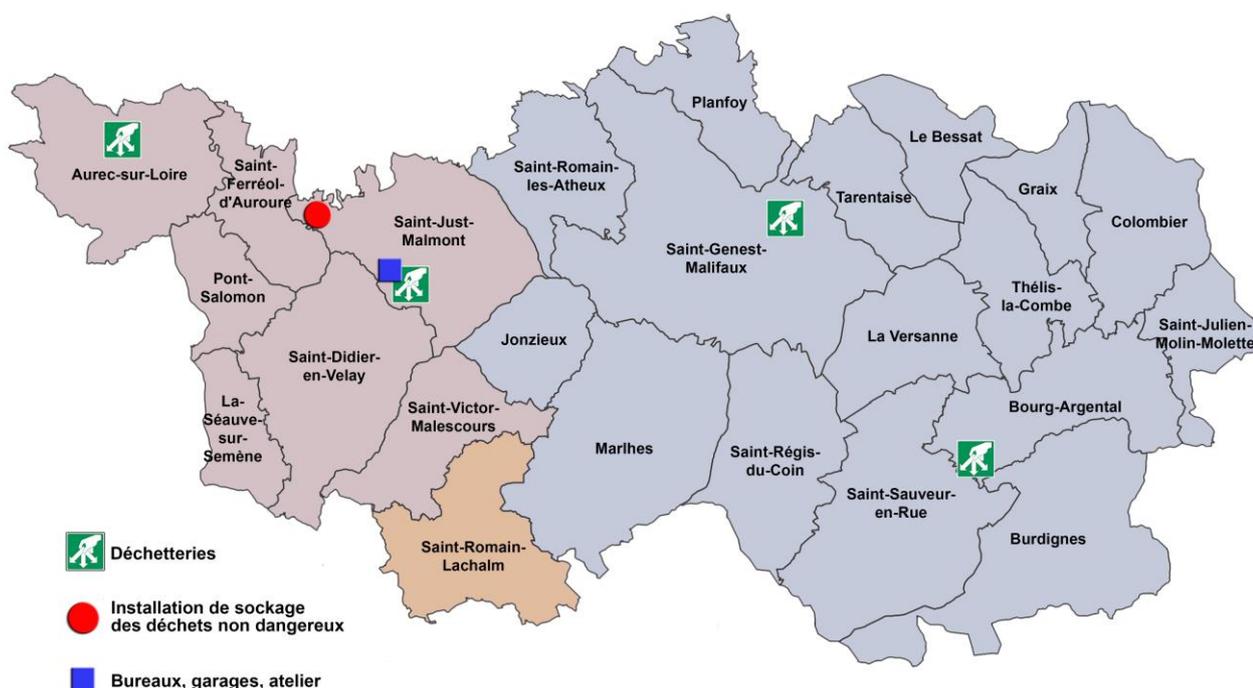
Denis THOUMY	1 ^{er} Vice-Président	Marchés Publics – Traitement des déchets
Bernard BOURGIE	2 ^{eme} Vice-Président	Organisation des collectes
Nicolas PEYRARD	3 ^{eme} Vice-Président	Prévention - Communication
Didier PINOT	4 ^{eme} Vice-Président	Optimisation financière et organisationnelle

D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT

1. LES INSTALLATIONS

- Le siège du SICTOM Velay Pilat se situe à St-Just Malmont, avec les bureaux administratifs, le garage et l'atelier mécanique : *13 route de l'Innovation, ZI la Garnasse / La Font du Loup 43240 St Just Malmont*
- Quatre déchèteries :
 - Aurec sur Loire – *Lieu-dit la Teinturerie, Route de Nurol, 43110 Aurec sur Loire*
 - St-Just Malmont – *ZI La Font du Loup 43240 St Just Malmont*
 - Bourg Argental – *Lieu-dit le Noharet 42220 Bourg Argental*
 - St-Genest Malifaux – *Le Pré 42660 St Genest Malifaux*
- Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) – *Lieu-dit le Combau 43240 St-Just Malmont.*

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement au SYMPTTOM, cette installation lui a été transférée, excepté la plateforme des déchets verts et du bois.



2. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

a) Les moyens humains

En 2023, le SICTOM Velay Pilat compte 32 agents, représentant **30.01 Equivalent Temps Plein (ETP)**.

Filière Administrative :

1 Directrice (1 ETP)
1 Gestionnaire Ressources Humaines / Comptabilité (1 ETP)
1 Chargé de Communication/Prévention (1 ETP)
1 Assistante ressources humaines (0,8 ETP)

Filière Technique :

1 Responsable d'exploitation (1 ETP)
1 Opérateur de pesées (0.70 ETP)
1 Agent chargé du compactage des déchets (1 ETP)
4 gardiens de déchetteries (3.4 ETP)
1 chauffeur collecte des bennes de déchetteries (1 ETP)

1 Responsable des collectes (1 ETP)
18 agents de collecte OMR et collecte sélective (18 ETP)

1 Agent d'entretien (0.11 ETP)

→ Collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT.
Six équipes composées d'un chauffeur et de deux opérateurs assurent une collecte régulière.

Un responsable de collecte veille au bon déroulement des collectes.

Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3	Equipe 4	Equipe 5	Equipe 6
Jonzieux Marlhes St Romain L. St Romain A. St Victor M.	St Just M. Le Bessat Planfoy Tarentaise	La Séauve St Didier en V Pont Salomon St Ferréol	St Genest Thélis la Combe La Versanne Graix Colombier	Aurec St Ferréol	Bourg Argental St Sauveur Burdignes St Julien Molin Molette Colombier

→ Déchèteries

Un gardien par déchèterie accueille et oriente les usagers et assure l'entretien de la déchèterie.
Un à deux chauffeurs selon les périodes sont chargés de l'enlèvement et du vidage des bennes de déchèteries et du compactage de celles-ci.

→ Exploitation

Un responsable d'exploitation s'occupe de l'entretien des véhicules et des équipements techniques (déchettes, ISDND...).

Deux agents sur le site de l'ISDND : un agent d'accueil chargé de la pesée et un agent chargé du compactage des déchets.

Il est régulièrement fait recours à des contrats à durée déterminée pour faire face aux remplacements des agents titulaires absents (congrés annuels, congrés maladie...).

b) Les moyens matériels

7 camions BOM (bennes à ordures ménagères) de 16 m³ à 21 m³, dont 1 pour le dépannage

1 camion grue en location pour la collecte des colonnes de tri sélectif

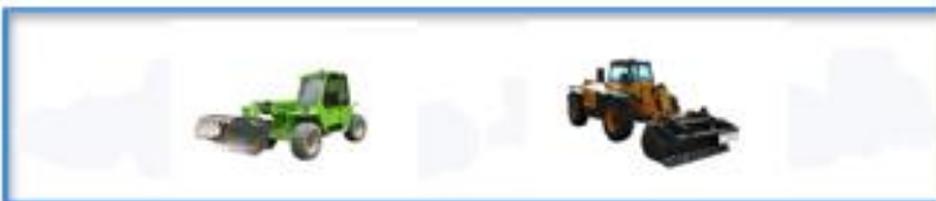
2 camions avec bras de manutention pour les déchetteries,

1 packmat,

2 manuscopiques,

4 véhicules utilitaires pour les services (1 Peugeot 208 - 2 Master - 1 Isuzu).

Les véhicules sont amortis sur 9 ans et renouvelés régulièrement.



II. INDICATEURS TECHNIQUES

A. COLLECTE

Le schéma de collecte :

Type de déchets	Contenants	Collecte	
Ordures Ménagères (OMR)	Bacs verts individuels	Porte à porte	En régie*
	Bacs verts collectifs	Points de regroupement	
Tri sélectif multi matériaux (Emballages légers recyclables + Journaux magazines)	Bacs jaunes collectifs		
Tri sélectif multi matériaux (Emballages légers recyclables + Journaux magazines)	Colonnes	Points d'Apport Volontaire (PAV)	<i>Prestataire de service – SUEZ (janvier 2023)</i>
Verre			En régie (<i>Depuis le 01/02/2023</i>)
			Prestataire de service - GUERIN
Autres déchets	Bennes, caissettes, colonnes...	Déchèteries	En régie ou Eco organismes

***Sur la commune d'Aurec sur Loire, les hameaux de Mons et Beauvoir sont collectés par St-Etienne Métropole (SEM)** pour des raisons de proximité avec la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. SEM réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif du papier et des emballages hors verre des habitants de ces deux hameaux.

Sur la commune de St Romain Lachalm, 1 point de collecte sur le hameau de Lichemialle qui est collecté par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) pour des raisons de proximité avec la commune de St Pal de Mons. La CCMVR réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif du papier et des emballages hors verre de ce point.

Les contenants :

- **Points de regroupement, conteneurs de 750 litres (bacs verts et jaunes)**

Certains points de regroupement sont équipés de caches conteneurs.

Ces derniers ont été réalisés par les Communautés de Communes et par les communes.



Les nouveaux conteneurs individuels ne sont plus acceptés.

La dotation des usagers en contenants pour déposer les déchets ménagers reste de la responsabilité du SICTOM.

En 2023, 180 conteneurs (80 bacs verts et 80 bacs jaunes) de 750 litres ont été commandés pour être mis à disposition des communes afin de renouveler le parc existant.

- **Conteneurs individuels** (bacs verts) : principalement sur les communes d'AUREC SUR LOIRE et de SAINT GENEST MALIFAUX

- **Colonnes d'apport volontaire TRI SELECTIF**
(Tous les emballages et tous les papiers)



- **Colonnes d'apport volontaire VERRE**



100% de la population est desservie par les modes de collecte ci-dessus.

En 2023, 19 colonnes de tri sélectif et 9 colonnes de verre ont été commandés.

1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR).



Les OMR sont les déchets ordinaires provenant de l'activité d'un ménage, de nature variable après le tri à la source.

Les EMR sont les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective :

- Tous les emballages (en plastique, en métal, en papier et en carton)
- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes catalogues...)



La mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) au 1^{er} janvier 2023 a permis un meilleur captage de ce flux. En effet, à compter de cette date tous les emballages et tous les papiers sont à déposer dans les bacs jaunes ou dans les colonnes de tri sélectif. Sacs, films, pots barquettes en plastique sont désormais inclus.

a) Les fréquences de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées sont acheminées par les équipes de collecte au quai de transfert basé sur le site de l'ISDND de St Just Malmont, le tri sélectif hors verre est acheminé au centre de tri de Firminy.

- **Bacs verts**

La collecte des OMR est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence d'une ou deux fois par semaine selon les secteurs.

- **Bacs jaunes**

La collecte des bacs jaunes est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence allant d'une semaine sur deux à deux fois par semaine selon les secteurs.

- **Colonnes de tri sélectif**

Colonnes de tri sélectif hors verre : la collecte est effectuée en régie depuis le 1^{er} février 2023. Les itinéraires sont organisés afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

Colonnes Verre : la collecte réalisée par le prestataire de service est effectuée afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

b) Le nombre de conteneurs

- **Bacs verts et jaunes**

Type de bacs	Nombre de bacs	Nb d'hab/point
Verts individuels	2 443	2
Verts collectifs	2 037	19
Jaune collectifs	1 681	22

Au 31/12/2023, **3 718 bacs collectifs et 2 443 bacs individuels** sont répartis sur le territoire comme suit :

NOMBRE DE BACS au 31-12-2023				
C.C	Communes	VERT Individuel	VERT Collectif	Jaune Collectif
C.C Loire Semène	PONT SALOMON	15	149	128
	SAINT FERREOL D'AUROURE	25	133	105
	AUREC SUR LOIRE	1 218	266	225
	LA SEAUVE SUR SEMENE	46	88	97
	SAINT DIDIER EN VELAY	117	213	196
	SAINT JUST MALMONT	42	245	163
	SAINT VICTOR MALESCOURS	11	48	40
C.C Monts du Pilat	SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	3	70	41
	BOURG ARGENTAL	54	148	119
	SAINT SAUVEUR EN RUE	1	62	52
	BURDIGNES	9	16	13
	COLOMBIER	2	26	13
	TARENTEISE	2	30	25
	LE BESSAT	19	30	30
	PLANFOY	32	45	49
	SAINT GENEST MALIFAUZ	539	128	101
	JONZIEUX	136	49	59
	SAINT ROMAIN LES ATHEUX	44	54	59
	MARLHES	78	76	70
	LA VERSANNE	10	33	18
	THELIS LA COMBE	2	17	7
	GRAIX	5	13	10
SAINT REGIS DU COIN	25	41	18	
C.C Pays de Montfaucon	SAINT ROMAIN LACHALM	8	57	43
TOTAL		2 443	2 037	1 681

▪ **Colonnes de tri sélectif**

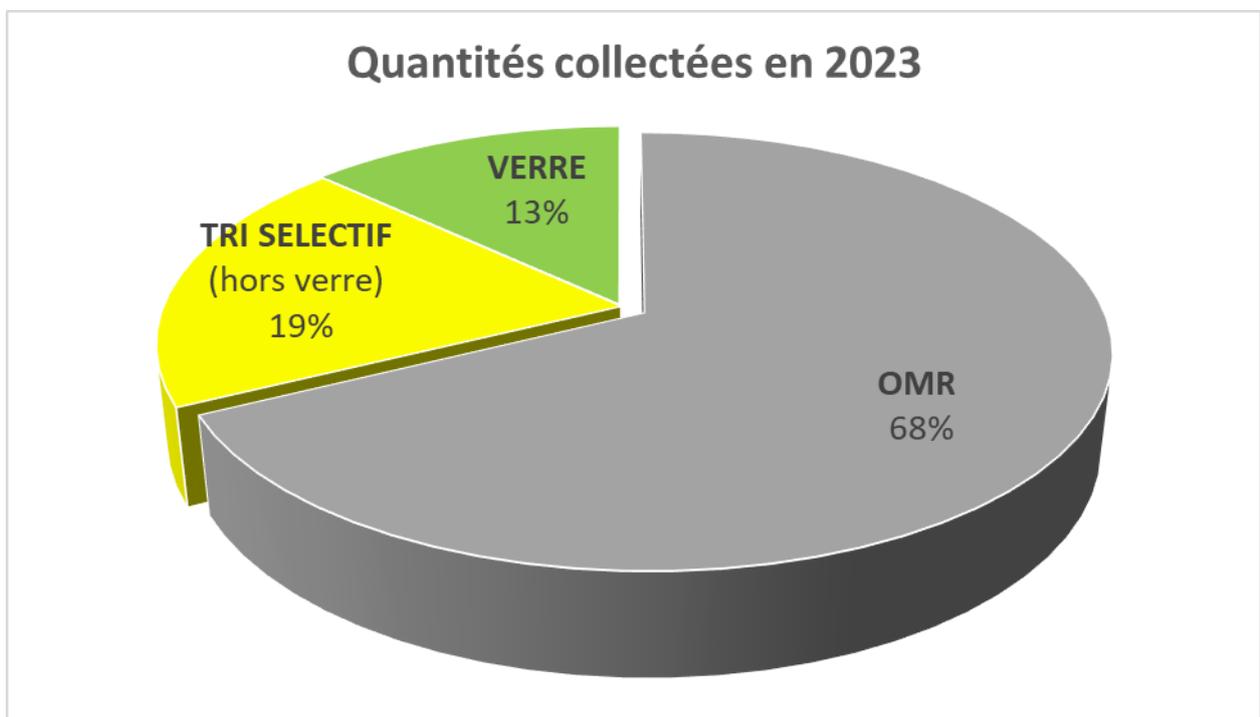
Type de colonnes	Nombre de colonnes	Nb d'hab/point
Tous les emballages et tous les papiers	132	286
Verre	145	261

Au 31/12/2023, **277 colonnes de tri sélectif** sont réparties sur le territoire comme suit :

NOMBRE DE COLONNES au 31-12-2023			
C.C	Communes	Multi matériaux	Verre
C.C Loire Semène	Aurec sur Loire	8	18
	Pont Salomon	6	7
	La Séauve sur Semène	4	7
	St Didier en Velay	11	11
	St Ferreol d'Auroure	2	8
	St Just Malmont	18	19
	St Victor Malescours	4	2
C.C des Monts du Pilat	Bourg Argental	13	14
	Burdignes	0	1
	Colombier	2	1
	Graix	2	2
	Jonzieux	4	5
	Le Bessat	2	2
	La Versanne	2	2
	Marlhes	4	5
	Planfoy	2	4
	St Genest Malifaux	14	12
	St Julien Molin Molette	7	6
	St Régis du Coin	2	1
	St Romain les Atheux	2	2
	St Sauveur en Rue	5	5
	Tarentaise	2	2
Thélis la Combe	2	1	
C.C Pays de Montfaucon	St Romain Lachalm	14	8
TOTAL		132	145

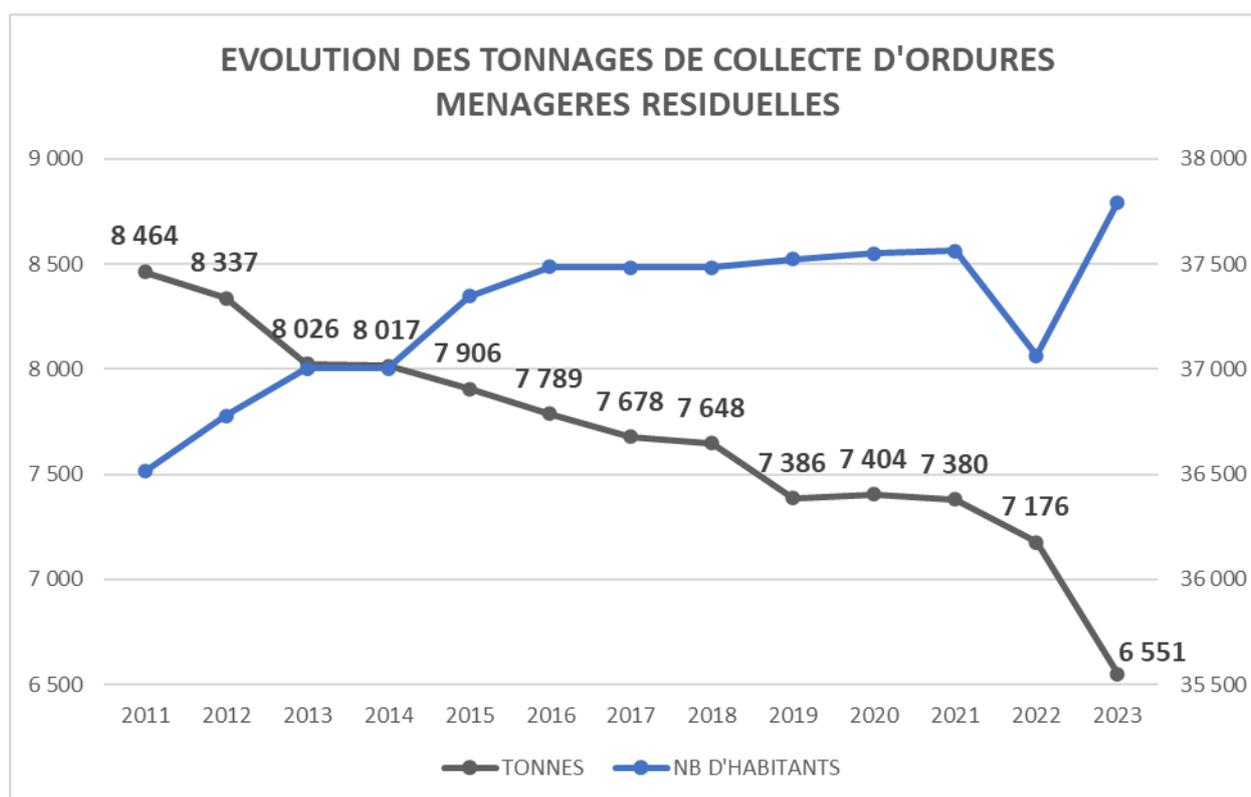
c) Les quantités collectées

Type de collecte	Tonnes collectées							% N/N-1
	2019	2020	2021	2022	2023	%	Kg/Hab	
OMR	7 386	7 404	7 380	7 176	6 551	68%	173	-9%
BACS JAUNES + COLONNES TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS	1 852	1 779	1 803	1 784	1 867	19%	49	5%
COLONNES VERRE	1 052	1 307	1 332	1 347	1 263	13%	33	-6%
TOTAL CS	2 904	3 086	3 135	3 131	3 130	32%	83	0%
TOTAL COLLECTE	10 290	10 490	10 515	10 307	9 681	100%	256	-6%



Evolution des quantités collectées depuis 2011 (en T)

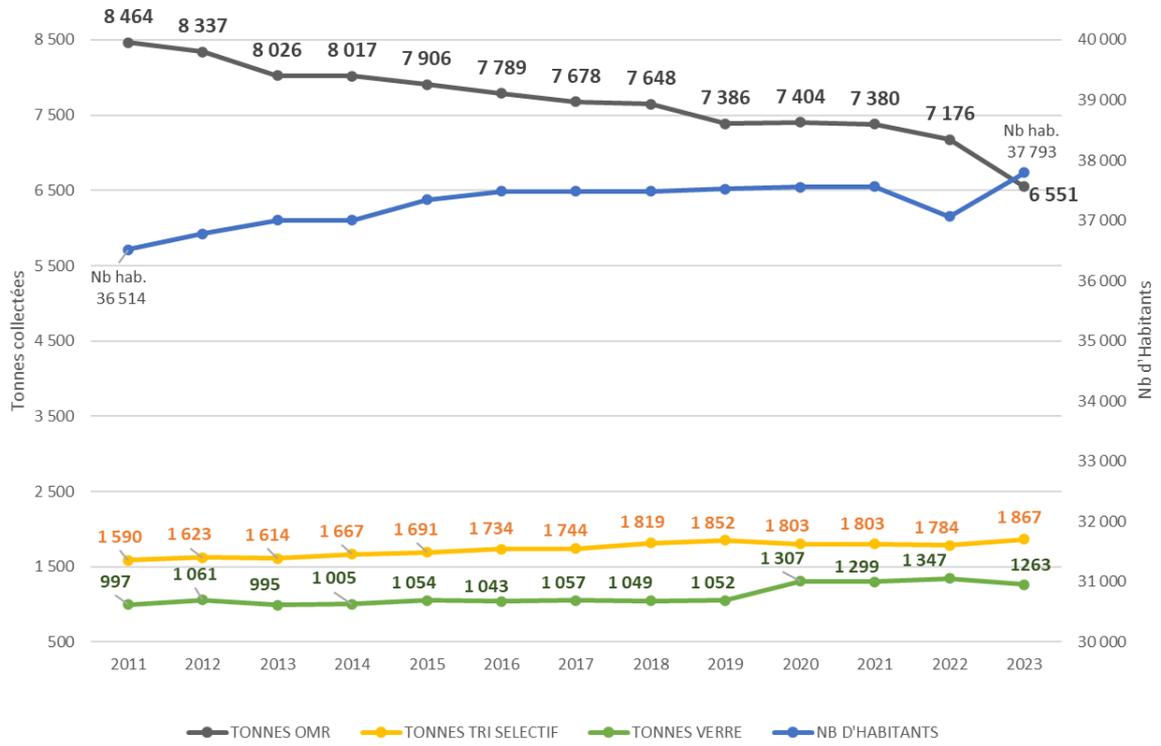
Année	OM	TRI SELECTIF HORS VERRE			TRI SELECTIF VERRE
		Bacs jaunes	Colonnes emballage	Colonnes papiers	Colonnes verre
2011	8 464	1 212	86	292	997
2012	8 337	1 241	89	293	1 061
2013	8 026	1 176	106	332	995
2014	8 017	1 346	77	244	1 005
2015	7 906	1 402	75	214	1 054
2016	7 789	1 483	65	186	1 043
2017	7 678	1 488	66	190	1 057
2018	7 648	1 568	76	175	1 049
2019	7 386	1 585	72	195	1 052
2020	7 404	1 519	77	207	1 307
2021	7 380	1 531	90	182	1 299
2022	7 176	1 519	85	180	1 347
2023	6 551	1867			1263



La quantité d'OMR a fortement diminué en 10 ans (-1 475 kg entre 2013 et 2023). Les quantités collectées en 2023 diminuent : **173 kg/hab. soit -9% par rapport à 2022** alors que la population a légèrement augmenté.

La moyenne nationale est de 246 kg/hab. (réf. ADEME 2021).

EVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES, DE TRI SELECTIF ET DE VERRE



La quantité totale de **collecte sélective** est restée stable par rapport à 2022 avec **83 kg/hab. en 2023**.
La moyenne nationale est de 87 kg/hab. (réf. ADEME 2021).

↳ La quantité de **collecte de verre** est de **33 kg/hab. en 2023**.
La moyenne nationale est de 34 kg/hab. (réf. ADEME 2021).

d) Les kilomètres parcourus

2023			
Type de collecte	Véhicules	Nb de km parcourus	Gasoil consommé (en litres)
Collecte <u>en régie</u>	Bourg-Argental	31 435	15 280
	Saint-Didier-en-Velay	20 077	11 214
	Saint-Just-Malmont	19 817	10 844
	Aurec-sur-Loire	16 863	10 488
	Saint-Genest-Malifaux	25 128	11 624
	Jonzieux	23 545	11 066
	Véhicule de remplacement	9 098	5 006
TOTAL COLLECTE BOM		145 963	75 522
Enlèvement des bennes de déchèteries <u>en régie</u>	2 véhicules	36 173	16 234
		23 244	9 955
TOTAL DECHETTERIES AMPLIROLL		59 417	26 189
Peugeot 208		7 195	325
ISUZU 4x4		5 560	646
MASTER Fourgon	2 véhicules	13 276	1 159
TOTAL VEHICULES UTILITAIRES		26 031	2 130
Collecte en régie Colonnes Emballage et papiers (fév. - déc. 2023)	1 camion grue en location	14 417	8 268
TOTAL VEHICULES DU SICTOM		245 828	112 109
Collecte <i>en prestation SUEZ</i> Colonnes Emballage et papiers (janvier 2023)	1 camion grue	4 306	2 368
Collecte <i>en prestation GUERIN</i> Colonnes Verre	1 camion grue	12 348	6 049
TOTAL EN PRESTATION		16 654	8 417

Sur un total de **245 828 km** parcourus en 2023 pour l'ensemble des véhicules du SICTOM Velay Pilat (Camions BOM, camions Ampliroll, camion grue, véhicules utilitaires) et **112 109** litres de gasoil consommés :

↪ **160 380 km** se rapportent à la **collecte des OM (bacs verts et bacs jaunes et colonnes de tri sélectif hors verre) en régie pour 83 790 litres de gasoil consommés**, soit une consommation moyenne de **52,24 litres aux cents**.

2. COLLECTE EN DECHETERIES

Le SICTOM Velay Pilat compte **4 déchèteries** sur son territoire :

Aurec sur Loire – St-Just Malmont – Bourg Argental – St-Genest Malifaux

Jours d'ouverture	Horaires*	
LUNDI		13H30 – 17H00
MERCREDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00
VENDREDI		13H30 – 17H00
SAMEDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00

* **Du 1^{er} mai au 30 octobre**, les déchèteries sont ouvertes jusqu'à **18h00**.

Conditions d'accès en déchèteries :

- Les camions plateaux ainsi que tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits
- Les dépôts sont gratuits pour les particuliers du territoire
- Concernant les dépôts des artisans, commerçants et des collectivités, les dépôts sont gratuits pour les produits valorisables (papiers/cartons, ferraille, emballages ménagers recyclables et verre).

Les différents flux collectés :



Les demandes d'enlèvements sont faites par le SICTOM auprès des éco-organismes pour les flux suivants : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mobilier, pneus, lampes/néons, piles, DDM, huiles alimentaires, huiles noires, cartouches d'encre.

Les enlèvements de certains flux de déchets et le vidage des bennes sont effectués en régie selon les besoins pour les flux suivants : déchets verts, encombrants, cartons, ferraille, gravats et bois.

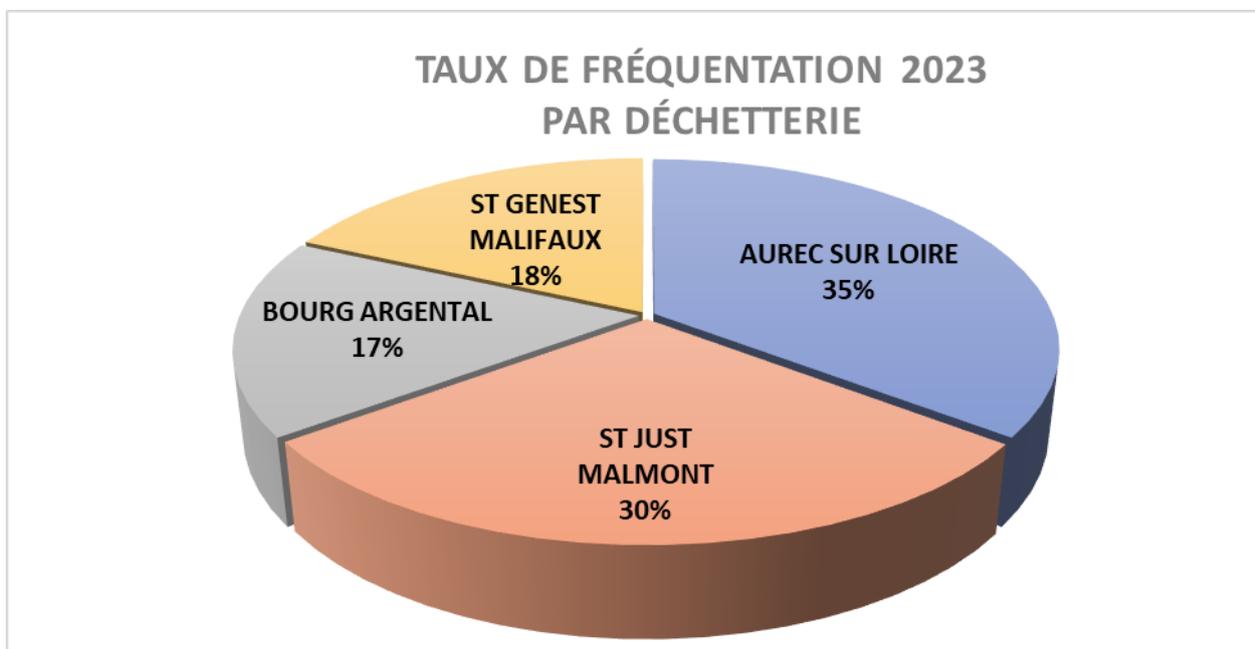
En raison de la forte affluence en déchèterie de mai à octobre, notamment pour le dépôt de déchets verts, des astreintes ont été mises en place depuis mai 2020 pour l'enlèvement ou le compactage des bennes le samedi matin afin d'améliorer le service rendu aux usagers.

a) La fréquentation

La fréquentation est exprimée en nombre de visites.

Evolution de la fréquentation en déchèteries									
DECHETERIES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	% N/N-1
AUREC SUR LOIRE	16 803	16 460	17 583	(*) 4316	14 396	20 745	28 493	28 753	1%
ST JUST MALMONT	22 578	21 135	17 583	24 378	22 866	21 462	21 617	24 054	11%
BOURG ARGENTAL	9 752	11 257	17 583	12 896	12 941	14 439	12 605	13 751	9%
ST GENEST MALIFAUX	13 285	14 509	17 583	12 507	14 505	15 901	14 207	14 828	4%
TOTAL 4 déchèteries	62 418	63 361	70 332	49 781	64 708	72 547	76 922	81 386	6%

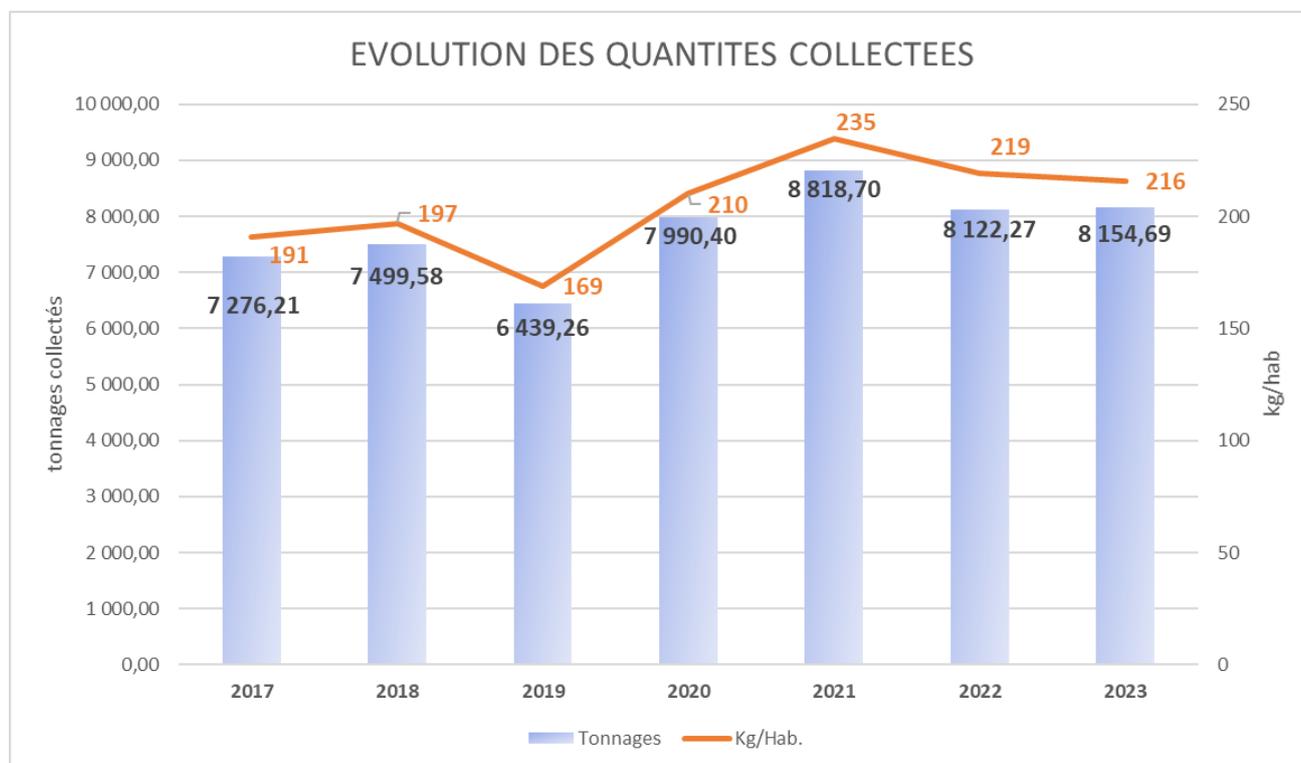
* En 2019, la déchetterie était fermée pour travaux durant 9 mois (de janvier à septembre 2019).



b) Les quantités collectées

Les quantités ci-dessous sont exprimées en tonnes.

Type de déchets		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	% N/N-1
DECHETS VALORISES	DECHETS VERTS	1 632,25	1 842,46	1 509,28	1 610,86	1 937,00	1 757,54	1 840,00	5%
	BOIS	1 176,74	1 112,10	808,96	1 000,46	1 068,00	956,44	884,00	-8%
	CARTONS	168,64	221,19	164,85	218,88	249,00	221,04	226,75	3%
	FERRAILLE	389,28	372,48	296,60	428,46	419,00	370,00	379,00	2%
	MOBILIER		207,10	551,90	818,24	903,92	814,60	860,14	6%
	DEEE	233,41	241,00	224,00	269,00	437,98	265,22	265,60	0%
	BATTERIES ET PILES	6,14	3,70	2,17	7,40	2,84	3,17	3,80	20%
	PNEUS	63,06	96,44	91,52	99,20	109,32	114,58	106,14	-7%
	NEONS AMPOULES	1,11	1,26	1,31	1,73	1,97	1,49	1,91	28%
	CARTOUCHES D'ENCRE	NC	NC	NC	0,82	0,31	0,63	0,40	-37%
	HUILES DE VIDANGE	18,54	21,16	16,92	26,46	24,60	23,63	23,31	-1%
	HUILES ALIMENTAIRE			NC	2,39	2,93	2,60	2,43	-7%
	TEXTILE	97,19	90,26	98,05	97,00	95,00	107,00	109,00	2%
Sous total déchets valorisés		3 786,36	4 209,15	3 765,56	4 580,90	5 251,87	4 637,94	4 703,12	1%
DECHETS NON VALORISES	ENCOMBRANTS	1 496,08	1 439,20	1 028,92	1 346,88	1 395,00	1 380,18	1 356,93	-2%
	GRAVATS	1 963,72	1 818,24	1 614,50	2 026,12	2 132,00	2 065,97	2 060,00	0%
	DDS	25,12	27,37	20,59	28,60	30,33	29,99	23,82	-21%
	HORS ECO DDS	4,93	5,62	9,69	7,90	9,50	8,19	10,82	32%
Sous total déchets non valorisés		3 489,85	3 290,43	2 673,70	3 409,50	3 566,83	3 484,33	3 451,57	-1%
TOTAL DES APPORTS		7 276,21	7 499,58	6 439,26	7 990,40	8 818,70	8 122,27	8 154,69	0%



La quantité de déchets déposés en déchetterie en 2023 est **stable par rapport à 2022**. **8 153 T** ont été collectées sur les 4 déchèteries en 2023, soit **216 kg/habitant**.

La moyenne nationale est de 243 kg/hab. (réf. ADEME 2021).

En 2023, **1 118 rotations de bennes** ont été réalisées en régie soit -3% par rapport à 2022. Ces vidages sont effectués pour les déchets verts, les encombrants, le bois, les cartons, la ferraille, les gravats.



Le Syndicat est équipé d'un compacteur (packmat) permettant de réduire d'environ 30% le nombre de rotations de bennes, **soit un gain de 335 rotations/an.**

Déchets collectés en prestation

- Textiles

Pour le département de la Haute-Loire, la collecte hebdomadaire des colonnes de textile est assurée par l'association d'insertion AVI 43.

Une partie des vêtements a une seconde vie, ils sont soit revendus en magasin soit recyclés en chiffons pour les industries ou pour la fabrication d'isolants.

109 T de textiles ont été collecté **en 2023** pour 107 T en 2022.

Pour le département de la Loire c'est l'association « le Relais » qui collecte les textiles. Les tonnages ne sont pas connus.

- Huiles

Le prestataire CHIMIREC collecte les huiles déposées en déchèteries. Ces huiles sont ensuite réexpédiées vers des filières de traitement et de valorisation agréées notamment en valorisation énergétique ou de régénération.

En 2023, 23.3 T d'huiles noires ont été comptabilisé contre 23.6 T en 2022.

Pour les huiles alimentaires on compte 2.4 T en 2023 contre 2.6 T en 2022.

- Hors Eco DDS

Depuis le 1^{er} juin 2020, le prestataire SARPI procède aux enlèvements des déchets dangereux spécifiques non collectés par l'éco-organisme (les peintures, les acides, les produits spéciaux, phytosanitaires, radiographies...)

Les produits sont expédiés en centre de traitement (valorisation énergétique, incinération...).

10.8 T en 2023 de déchets hors Eco DDS comptabilisés contre 8.2 T en 2022.

- Cartouches d'encre :

Depuis le 27 avril 2021 c'est le prestataire PRINTERRE qui récupère les cartouches d'encre (en remplacement de Collectors).

0.4 T collectées en 2023 contre 0.63 T en 2022.

Déchets soumis à éco-organismes

- Déchets d'équipement d'ameublement

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco-Maison qui est en charge de l'organisation de la collecte et de la valorisation du mobilier usager.

Une benne spécifique est disponible dans chaque déchèterie pour le mobilier quelle que soit la matière tel que les meubles, la literie, les sièges... Ces flux de déchets seront valorisés.

L'entreprise SERMACO (42) procède aux enlèvements sur les 4 déchetteries.

Depuis le 15 octobre 2023, des caisses palettes ont été mises en place pour la récupération d'articles de bricolage, de jardin et de jeux/jouets (< à 80cm) : 0.62 T

En 2023, 860 T de mobiliers ont été collectés contre 815 T en 2022.

- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco DDS. La mission d'Eco DDS est d'encourager le tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers. Les quatre déchèteries du territoire disposent d'un local dédié pour le stockage de ces produits par catégories.

Les produits suivants sont pris en charge par Eco DDS :

- Bricolage/ décoration (peinture, colle, solvant)
- Entretien des véhicules
- Jardinage (herbicide, engrais)
- Entretien de piscine (chlore, désinfectant)
- Entretien de la maison (décapant, insecticide, ammoniac)
- Produits de chauffage, poêle, cheminée et barbecue (combustible liquide, allume-feu, alcool à brûler, nettoyant).

L'entreprise CHIMIREC procède aux enlèvements pour la Haute-Loire et l'entreprise SARPI procède aux enlèvements sur le département de la Loire.

24 T de DDS ont été collectés en 2023 contre 30 T en 2022.

- DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme OCAD3E. Le collecteur ENVIE procède aux enlèvements en déchèteries.

266 T collectés en 2023 (contre 265 T en 2022) répartis ainsi :

- Ecrans : 21.8 T
- Gros Electroménager Froid : 48.9 T
- Gros Electroménager Hors Froid : 93.5 T
- Petits Appareils en Mélange (PAM) dits Tous Petits Appareils Electriques : 104.4 T

- Pneus :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme ALIAPUR.

Le collecteur RECYGOM procède à l'enlèvement en déchèterie des pneus des voitures et des deux-roues motorisés des particuliers. Les pneus doivent impérativement être déjantés.

106.14 T collectées en 2023 contre 114.58 T en 2022.

- Batteries / Piles :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme COREPILE. L'entreprise SRVV procède à l'enlèvement en déchèterie. **3.80 T de piles collectées en 2023** en déchèteries contre 3.17 T en 2022.

- Néons / Ampoules :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme ECOSYSTEM. L'entreprise ENVIE procède à l'enlèvement en déchèterie.

1.91 T en 2023 de néons et d'ampoules collectés contre 1.49 T en 2022.

Déchets collectés en pharmacie

- DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

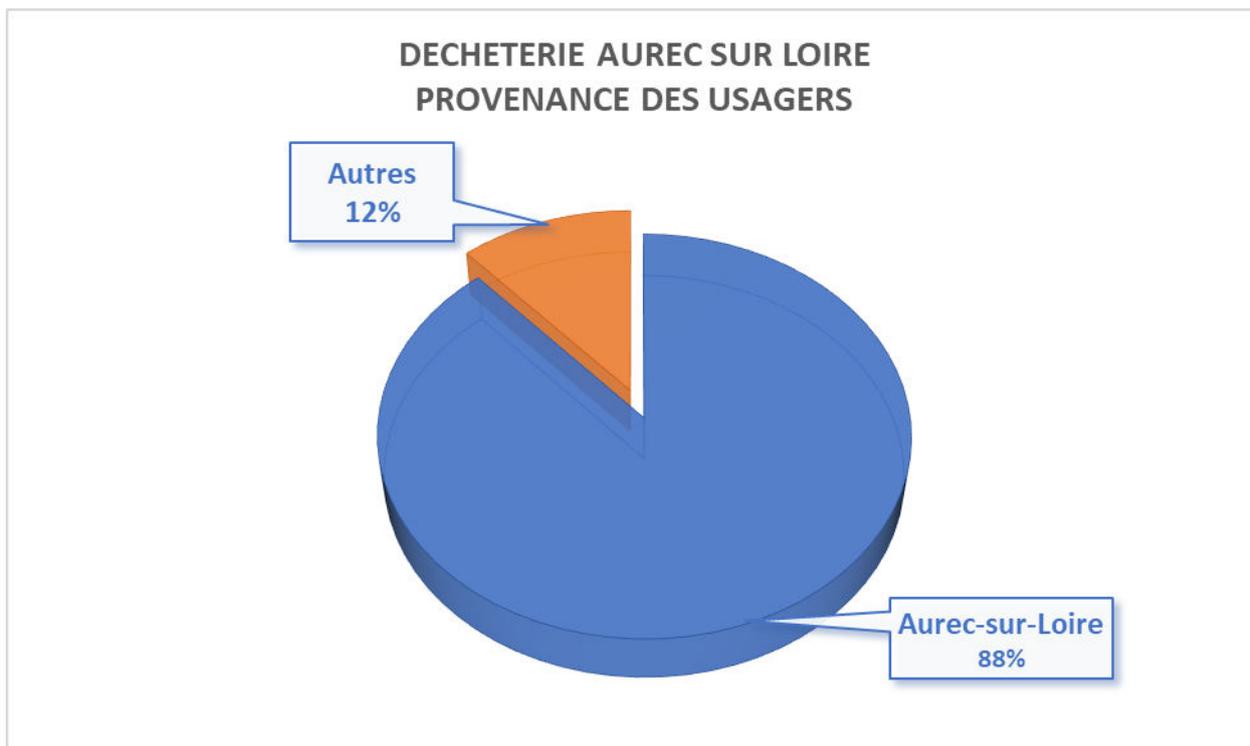
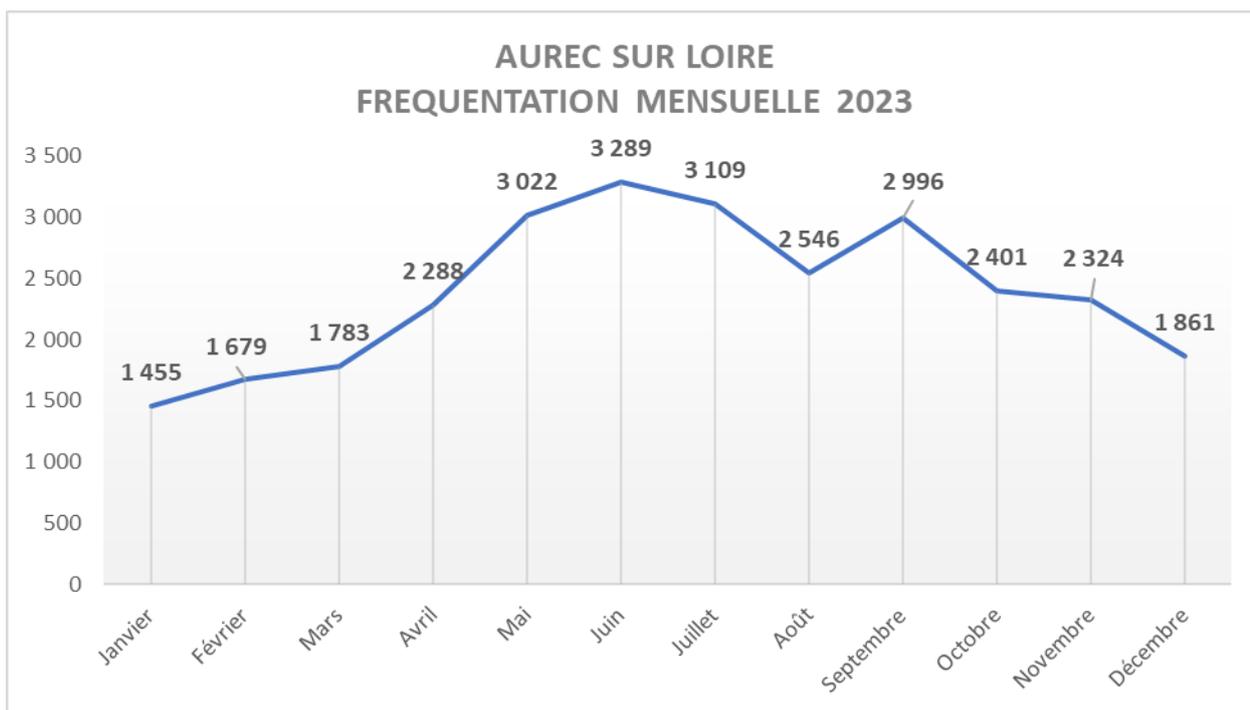
Les déchets piquants/tranchants et les déchets mous médicaux à risques infectieux ne doivent pas être mélangés avec les déchets à ordures ménagères.

C'est l'éco-organisme DASRI qui organise la récupération par le biais de nombreuses pharmacies sur le territoire Velay Pilat.

Les usagers effectuant des soins à domicile peuvent récupérer gratuitement des contenants en pharmacie pour trier leurs déchets infectieux et les déposer ensuite dans la pharmacie la plus proche de chez eux.

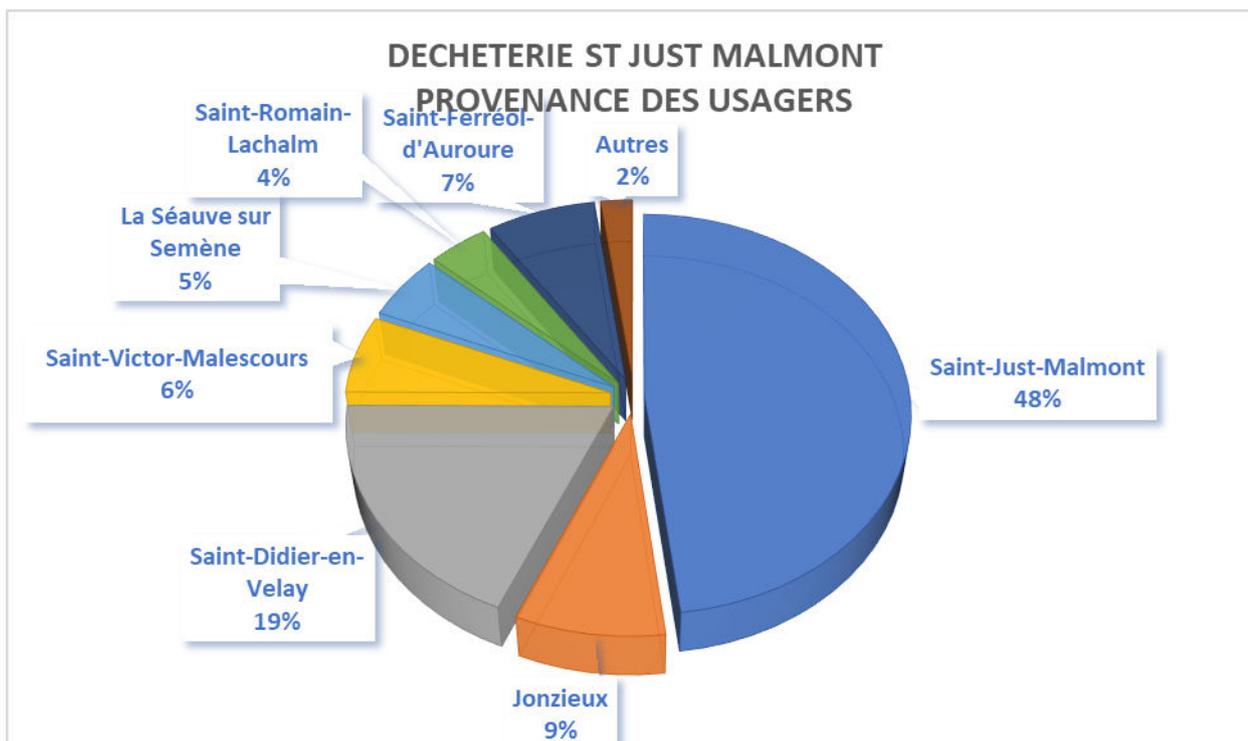
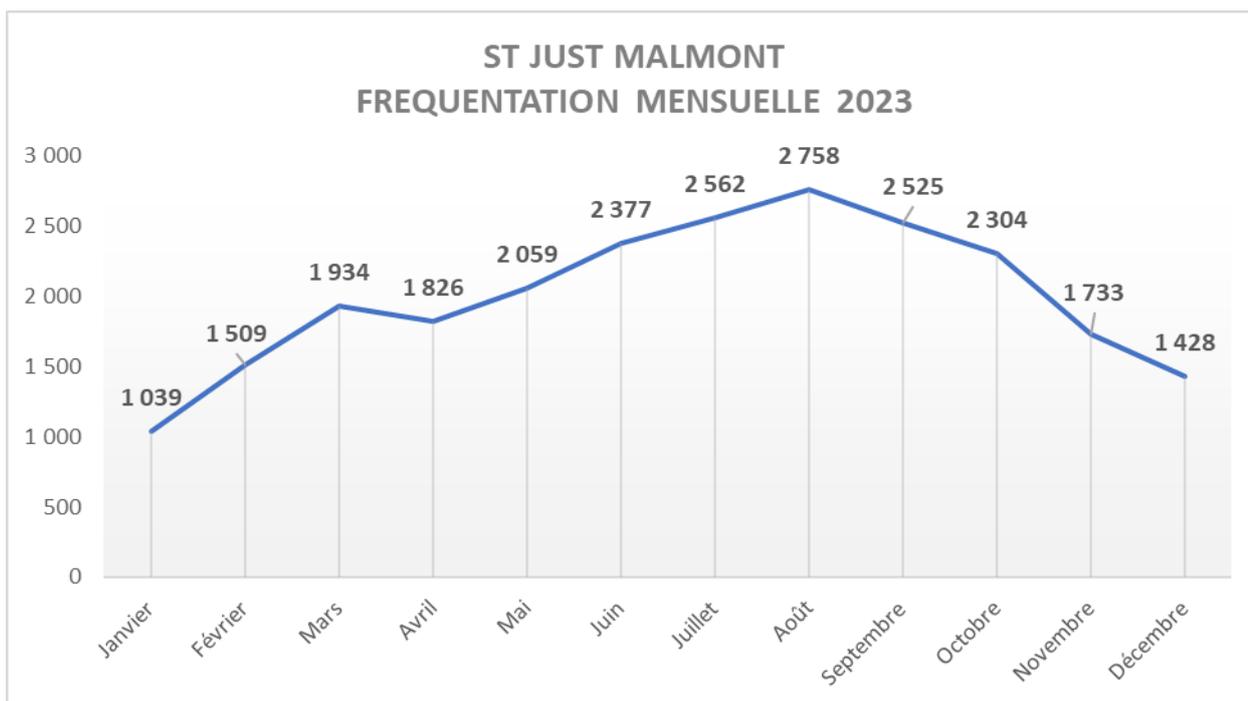
DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE

Fréquentation Aurec sur Loire (nb d'entrées)	
Du 01/01/2023 au 31/12/2023	28 753
Par mois	2 396
Par jour (208 jours d'ouverture en 2023)	138
Record d'affluence le 17 juin 2023	285



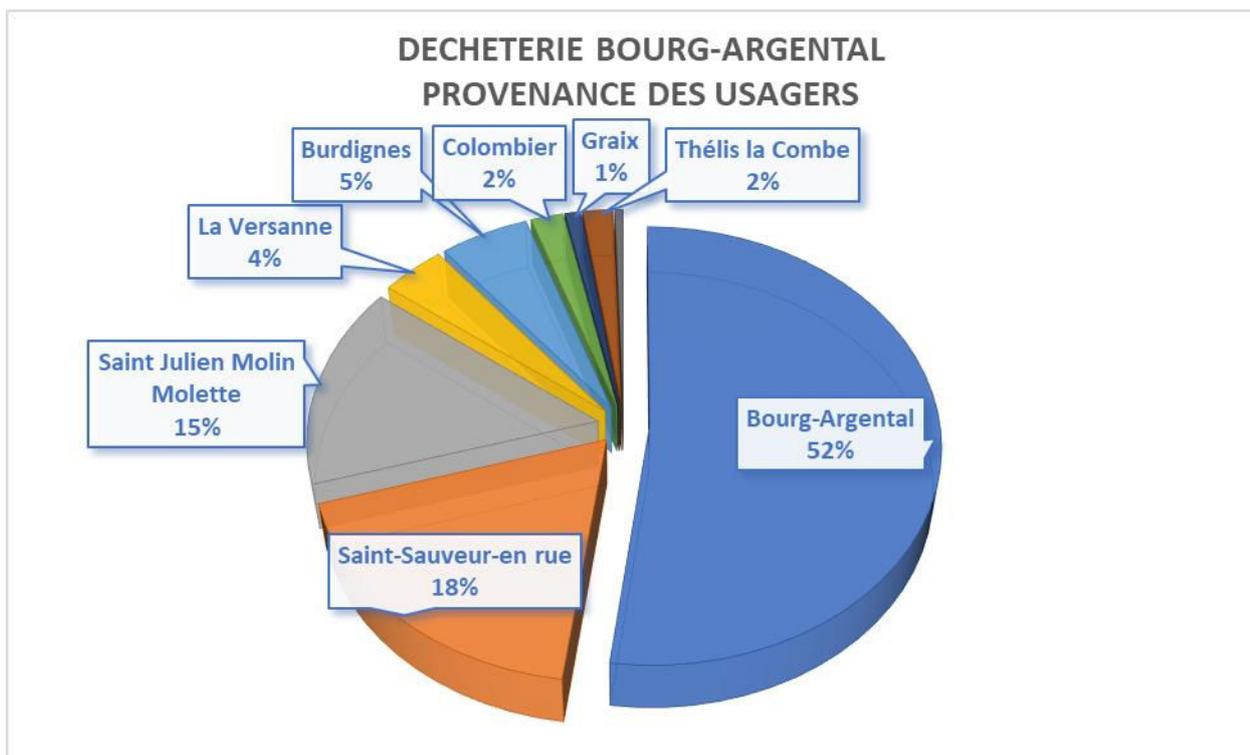
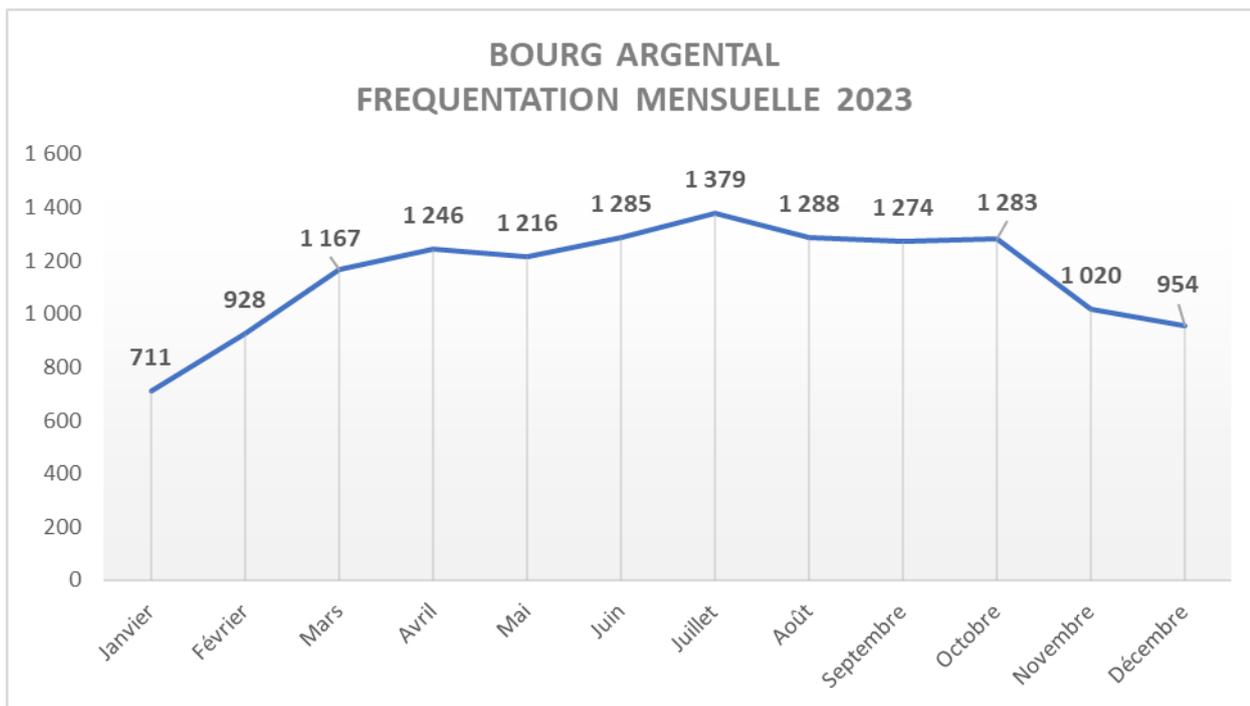
DECHETERIE DE ST JUST MALMONT

Fréquentation St Just Malmont (nb d'entrées)	
Du 01/01/2023 au 31/12/2023	24 054
Par mois	2 005
Par jour (208 jours d'ouverture en 2023)	116
Record d'affluence le 9 août 2023	250



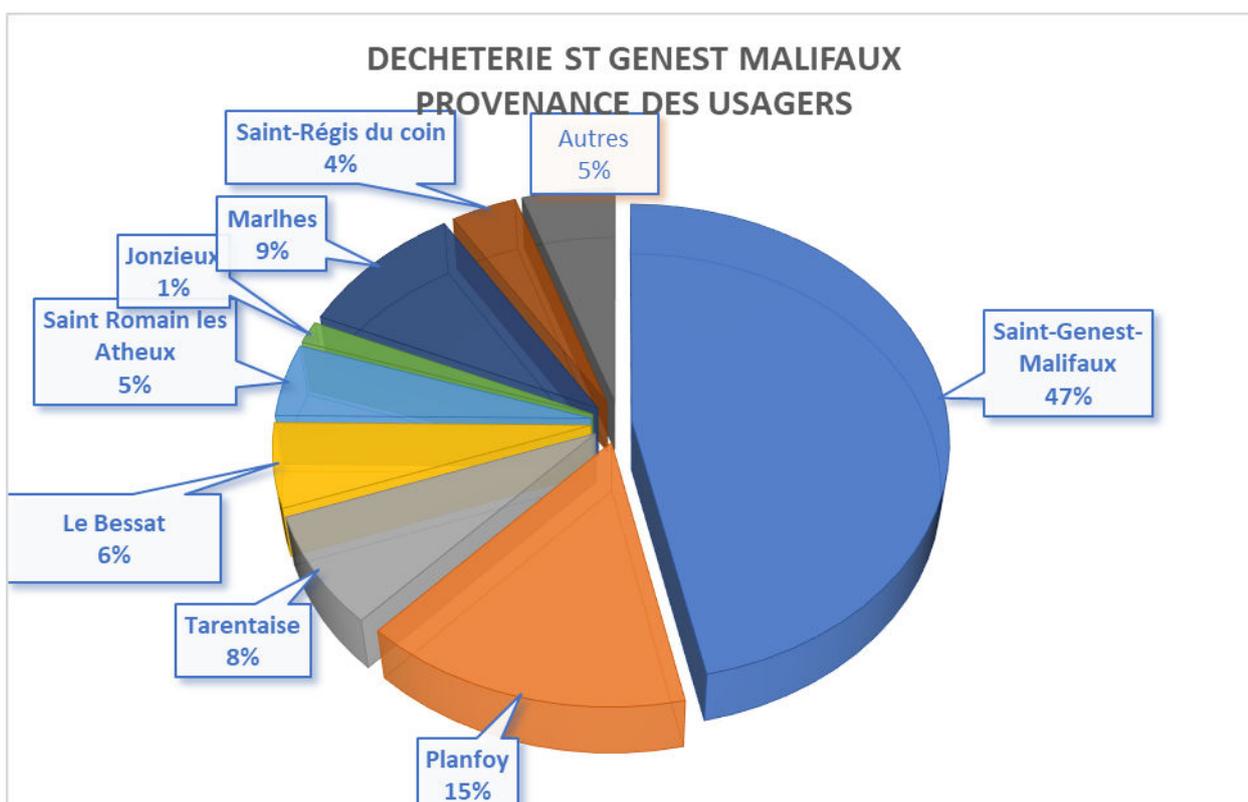
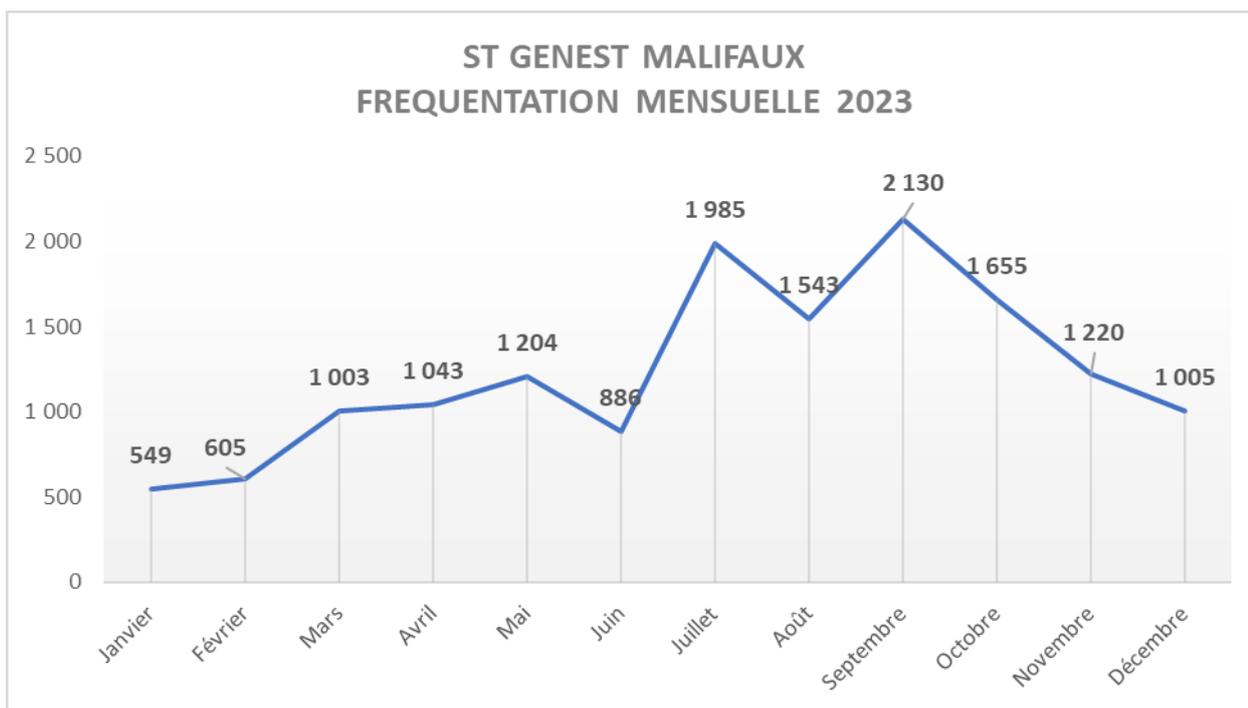
DECHETTERIE DE BOURG ARGENTAL

Fréquentation Bourg Argental (nb d'entrées)	
Du 01/01/2023 au 31/12/2023	13 751
Par mois	1 146
Par jour (208 jours d'ouverture en 2023)	66
Record d'affluence le 26 juillet 2023	122



DECHETERIE DE ST GENEST MALIFAUX

Fréquentation St Genest Malifaux (nb d'entrées)	
Du 01/01/2023 au 31/12/2023	14 828
Par mois	1 236
Par jour (208 jours d'ouverture en 2023)	71
Record d'affluence le 30 septembre 2023	187



B. BILAN

PAP : Porte A Porte

PR : Point de Regroupement

PAV : Point d'Apport Volontaire

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages 2023	Kg / hab.	Destination des déchets
OMR	PAP et PR	6 551,00	173,34	Ecopôle Tri et Valorisation de déchets - ALTRIOM (43)
TRI SELECTIF HORS VERRE	PR et PAV	1 867,00	49,40	Centre de tri - SUEZ (42)
VERRE	PAV	1 263,00	33,42	VERALLIA (42)
DECHETS VERTS	Déchèteries + ISDND	1 889,66	50,00	ISDND de St Just Malmont (43)
BOIS	Déchèteries + ISDND	920,10	24,35	ISDND de St Just Malmont (43)
CARTONS	Déchèteries	226,75	6,00	Centre de tri - SUEZ (42)
FERRAILLE	Déchèteries	379,00	10,03	SUEZ RV LOIRE METAUX (42)
MOBILIER	Déchèteries	860,14	22,76	ECO MOBILIER (75)
DEEE	Déchèteries	265,60	7,03	OCAD3E (75)
BATTERIES ET PILES	Déchèteries	3,80	0,10	COREPILE (75)
PNEUS	Déchèteries	106,14	2,81	ALIAPUR (69)
NEONS AMPOULES	Déchèteries	1,91	0,05	RECYLUM (75)
CARTOUCHES ENCRE	Déchèteries	0,40	0,01	COLLECTORS (69)
HUILES DE VIDANGE	Déchèteries	23,31	0,62	CHIMIREC (42)
HUILES ALIMENTAIRES	Déchèteries	2,43	0,06	CHIMIREC (42)
ENCOMBRANTS	Déchèteries	1 356,93	35,90	ISDND de St Just Malmont (43)
GRAVATS	Déchèteries	2 060,00	54,51	ISDND de St Just Malmont (43)
DDS	Déchèteries	23,82	0,63	ECODDS (42)
HORS ECO DDS	Déchèteries	10,82	0,29	CHIMIREC (42) - SARPI (42)
TEXTILE	Déchèteries + PAV	109,00	2,88	AVI 43 (43)
Total collecté*		17 920,81	474,18	
DECHETS VERTS	Plateforme des déchets verts	516,72		ISDND de St Just Malmont (43)
BOIS	Plateforme du bois	49,70		ISDND de St Just Malmont (43)
Total déposé sur la plateforme de l'ISDND par les professionnels		566,42		
TOTAL		18 487,23		

* La moyenne nationale annuelle est de 611 kg/hab. (réf. ADEME 2021).

C. TRAITEMENT

L'ensemble de la compétence traitement a été transférée au 1^{er} juin 2022 au SYMPTTOM de Monistrol sur Loire.

Depuis le 1er juin 2022, le SYMPTTOM s'est élargi à 5 nouveaux membres, pour lesquels il a pour objet d'exercer la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés qui comprend :

- Le transfert : l'exploitation du quai de transfert, le transport entre le quai de transfert et le centre de traitement,
- Le tri sélectif,
- La valorisation et l'élimination des déchets, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination,
- L'exploitation et la post-exploitation, le suivi et la surveillance des installations de stockage même après leur fermeture.

Composition du syndicat au 1er juin 2022 :

- Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron
- Communauté de Communes des Sucs
- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- Le SICTOM Entre Monts et Vallées
- **Le SICTOM Velay Pilat**
- Le SICTOM Emblavez-Meygal
- Le SICTOM Monts du Forez

Le SYMPTTOM comprend désormais 167 communes et compte 222 934 habitants (pop. DGF)

- Sur le site de l'ISDND à Saint-Just-Malmont (43) sont traités : les encombrants, les Déchets Industriels Banals (DIB), les déchets verts et le bois du territoire Velay Pilat.
- Sur le site d'ALTRIOM à Polignac (43) sont traités les Ordures Ménagères Résiduelles (bacs verts) du territoire du SYMPTTOM
- Sur le site du centre de tri SUEZ à Firminy (42) sont traités tous les déchets du tri sélectif hors verre (bacs jaunes et colonnes et les cartons de déchetteries) du **territoire Velay Pilat**.
- Sur le site de VERALLIA à Saint-Romain le Puy (42) est traité le verre
- Autre traitement : le compostage

1. TRANSFERT ET TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND

Le SICTOM Velay Pilat disposait d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) jusqu'au 31 mai 2022. **Ce site a été transféré au SYMPTTOM au 1^{er} juin 2022 lors du transfert de la compétence traitement, excepté la plateforme des déchets verts et du bois qui continue d'être exploitée par le SICTOM Velay Pilat.**

Le site d'une superficie de 14ha 92a est situé au lieu-dit le Combau. Il s'agit du versant d'une colline sur lequel sont créées des alvéoles étanches.

La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5ha 37a 30ca.

L'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) a été délivré en 1982 (Arrêté Préfectoral n° 1D4-82-289 du 6 Décembre 1982). L'autorisation de stockage était initialement de 15 000 T/an jusqu'en 2060.

Un arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 précise que l'autorisation d'exploiter est accordée pour la seule exploitation du casier n°4 jusqu'au 31 août 2024 et pour une quantité totale de déchets de 15 600 tonnes (3100 T/an).

A l'issue de cette période d'exploitation de 5 ans, il devra être procédé au réaménagement final du casier n°4 et à la mise en œuvre les dispositions relatives à la remise en état du site et au suivi long terme.

La dernière alvéole (n°4) a été exploitée de début 2016 au 31 janvier 2019 et a permis d'enfouir les ordures ménagères résiduelles.

La réglementation relative à l'enfouissement des déchets (Arrêté du 15 février 2016) a rendu tout simplement inenvisageable la construction de nouveaux casiers. En effet, les investissements nécessaires auraient été considérables et non pertinents. Le site aurait pu être exploité pendant environ 6,5 ans mais la création d'un nouveau casier aurait engendré un coût de 4,5 millions d'euros auquel il convenait d'ajouter le coût de construction d'une station d'épuration afin de traiter in situ les jus provenant des déchets (lixiviats).

D'autre part, la loi de transition énergétique prévoit d'augmenter de manière très conséquente la fiscalité relative à l'enfouissement avec comme ambition une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 65 €/T à l'horizon 2025. Au regard des investissements disproportionnés par rapport à la durée d'exploitation, le SICTOM a donc dû envisager une alternative pour le traitement de ses ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} février 2019, les OMR sont transportées depuis l'ISDND (transports SRVV) pour être traitées par l'entreprise ALTRIOM (située à Polignac, 43).

Le site de Saint-Just Malmont continue toutefois son activité. La réhausse de l'alvéole 4 **devrait permettre d'accueillir jusqu'en juillet 2024, les déchets non dangereux des industriels (DIB) ainsi que les encombrants et les gravats des déchetteries.**

Les travaux ont consisté à réhausser la digue aval de l'alvéole n°4 (+3,5 m), à assurer l'ancrage de la nouvelle digue et à reconstituer les barrières actives et passives. Cette opération a fait l'objet d'une étude

détaillée et d'un dossier de Porter à Connaissance à l'attention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'évolution de la réglementation et de la contractualisation d'un marché de transport pour la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles avec ALTRIOM a nécessité l'évolution du site.

L'activité de stockage des OMR s'est transformée depuis 2019 en activité de transit intermédiaire.

Un quai de transfert a été construit et mis en service au 1^{er} trimestre 2022. Cet équipement, **transféré au SYMPTTOM depuis le 01/06/2022**, permet de faciliter l'évacuation des déchets en un minimum de manœuvre.

Le quai de transfert est dimensionné pour traiter à minima 7400 T/an de déchets, pour cela un quai à 2 semi-remorques est nécessaire.

Pour plus de confort et de sécurité et pouvoir dans le futur avoir la possibilité de faire transiter d'autres flux de déchets, le SICTOM a prévu d'aménager une plateforme à 3 quais de transfert (cette plateforme pouvant être évolutive jusqu'à 4 quais).

La plateforme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité est également maintenue, l'exploitation est conservée par le SICTOM.

Tous les déchets admis sur le site de l'ISDND font l'objet d'un contrôle à l'entrée avec un détecteur de déchets radioactifs et d'une pesée.

a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois

2023		
PLATEFORME ISDND	TONNES ENTRANTES	TONNES BROYEES
DECHETS VERTS	2 406.42	1 967.24
BOIS	970.40	1 217.98

Les déchets verts issus des déchèteries et des apports des industriels, artisans, collectivités sont broyés pour favoriser la fermentation et réduire le volume des déchets.

Depuis septembre 2021, une convention en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Loire a été signée dans le but de créer une filière de co-compostage des déchets verts broyés.

Le broyat de déchets verts est expérimenté pour une utilisation en compostage ou en paillage par les agriculteurs du territoire.

L'objectif est de créer une filière locale de recyclage des déchets verts en proposant aux agriculteurs du territoire Velay Pilat de récupérer le broyat en vue de faire du compostage sur leurs parcelles agricoles.

En 2023 : 3 périodes de broyages suivis (janvier, avril et septembre)

662 tonnes ont été évacuées en agriculture auprès de 13 exploitations, soit une moyenne de 51 T par exploitation.

Le reste (1 305 T) a été évacué par SUEZ RV Bois et est revalorisé en combustible pour les chaufferies.

Le bois de classe B présent sur le site de l'ISDND correspond au bois en gros détail qui sont issus majoritairement des déchets du bâtiment ainsi que d'autres secteurs d'activités. Il s'agit de poutres, de bois de démolition, de bois pouvant être peint, vernis avec présence de colle.

Ce type de produit est broyé afin d'obtenir un broyat à granulométrie variable. Lors de la phase de broyage, un déferrailage est réalisé pour retirer toutes les parties métalliques.

Le bois de classe B est broyé et récupéré par VEOLIA. Il est ensuite valorisé en deux filières :

- Valorisation chez les industriels fabricants de panneaux agglomérés de particules, ces usines sont équipées afin d'extraire les éléments indésirables (plastiques, mousses, poussières).
- Valorisation énergétique pour les résidus comme combustible pour alimenter les chaudières de séchage de particules de bois dans des chaufferies industrielles qui sont équipés d'un système de traitement des fumées adéquats.

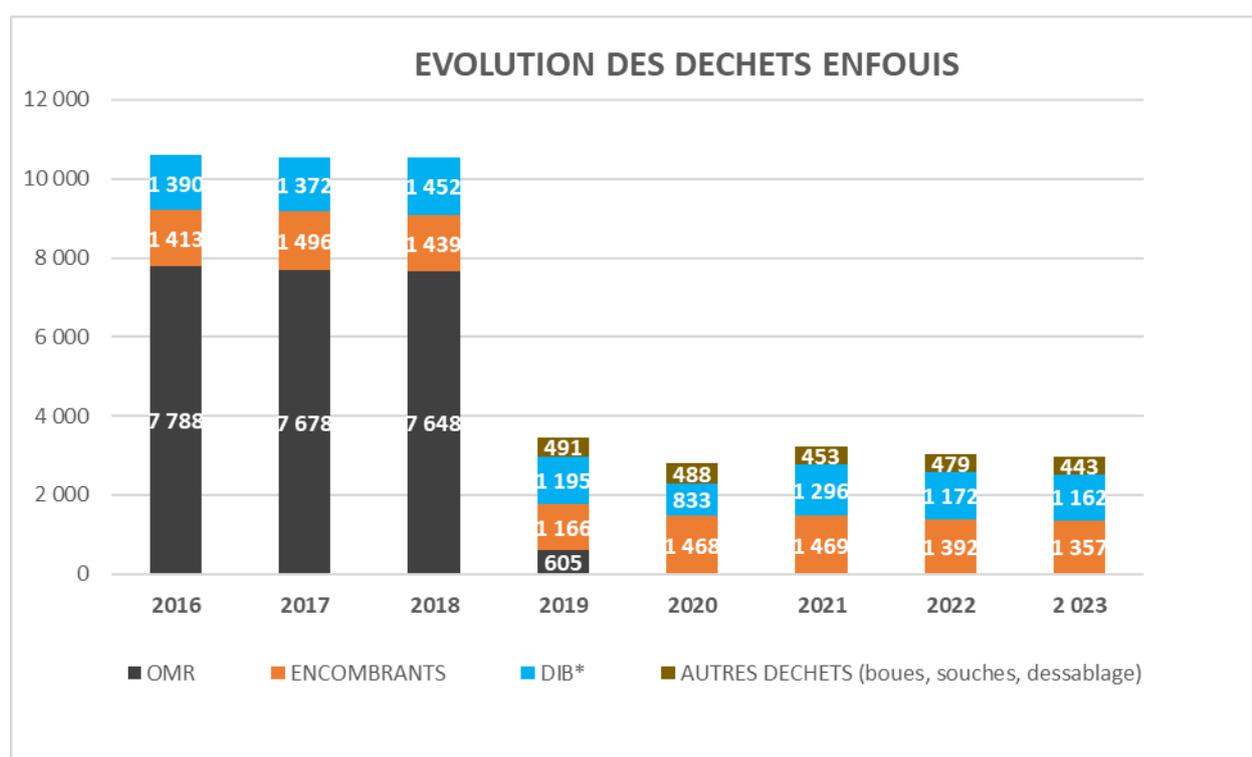
A la fin du processus circulaire, les déchets de bois collectés redeviennent donc de la matière première et pourront être recyclés à nouveau à la fin de leur cycle de vie.

b) Les déchets enfouis

La totalité de déchets enfouis sur le site de l'ISDND en 2023 est de **2 962 T** (3 044 T en 2022).

Année	OMR	ENCOMBRANTS	DIB*	AUTRES DECHETS (boues, souches, dessablage)	TOTAL (en tonnes)
2016	7 788	1 413	1 390	NC	10 591
2017	7 678	1 496	1 372	NC	10 546
2018	7 648	1 439	1 452	NC	10 539
2019	605	1 166	1 195	491	3 457
2020	0	1 468	833	488	2 789
2021	0	1 469	1 296	453	3 218
2022	0	1 392	1 172	479	3 044
2023	0	1 357	1 162	443	2 962

L'exploitation de l'enfouissement sur l'ISDND de St-Just Malmont est gérée par le SYMPTTOM suite au transfert de la compétence traitement.



* *Déchets Industriels Banals (DIB) : Déchets des artisans, commerçants, industries, collectivités, situés sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT.*

2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM

Depuis février 2019, le SICTOM Velay Pilat a confié la prestation de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles à la société ALTRIOM (Pagnac, 43).

Les transferts par semi-remorques sont réalisés par un prestataire privé.

Depuis le 01/06/2022, dans le cadre du transfert de compétence, les contrats relatifs au transport et au traitement des ordures ménagères ont été repris par le SYMPTOM.

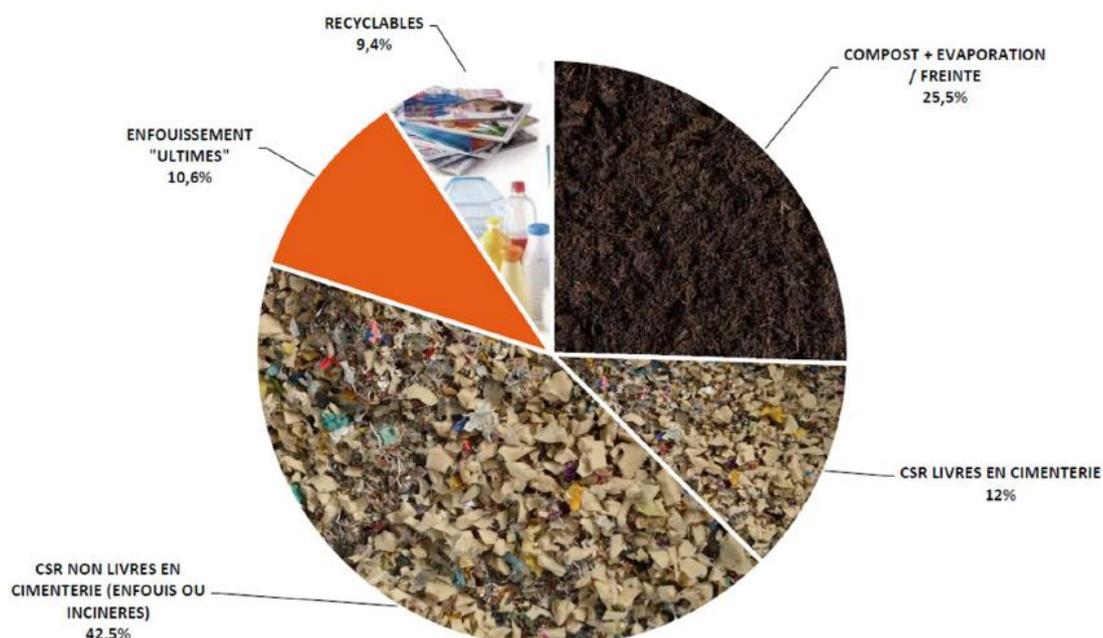
Le process d'ALTRIOM permet :

- De séparer tous les matériaux valorisables se trouvant dans les bacs verts (acier, aluminium, plastique...).
- D'extraire la partie fermentescible qui sera ensuite transformé en compost
- De constituer un flux appelé Combustible Solide de Récupération (CSR) qui sera utilisé par les cimenteries ou par des industries afin de substituer aux énergies fossiles.

Ce mode de traitement des OMR vient en complément du tri sélectif mais ne le remplace pas. Quel que soit l'efficacité du procédé de tri, il est aujourd'hui indispensable de réduire fortement la production de déchets et de poursuivre les efforts en triant correctement.

6 551 T de déchets ont été triés et traités par ALTRIOM sur l'année 2023 pour le SICTOM Velay Pilat.

DECHETS SORTANTS EN 2023	%	Tonnages
TOTAL RECYCLABLES ACIER, ALU, PLASTIQUES, PAPIERS/CARTONS, VERRE, DEEE (de petites tailles), PILES	9,40%	616
COMPOST	25,50%	1 671
CSR LIVRES EN CIMENTERIE	12,00%	786
CSR ENFOUIS	42,50%	2 784
AUTRES DECHETS ENFOUIS	10,60%	694
TOTAL	100,00%	6 551



3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY

Depuis le 01/06/2022, dans le cadre du transfert de compétence, le contrat relatif au traitement des déchets issus de la collecte sélective a été repris par le SYMPTTOM.

Au centre de tri de Firminy, sont traités tous les déchets provenant des bacs jaunes et des colonnes de tri sélectif hors verre ainsi que les cartons de déchetteries.

Une fois les déchets collectés, flux multi matériaux, ceux-ci sont transférés directement au centre de tri, de Firminy (42) exploité par la société Val Aura (SUEZ). A partir du 23 décembre 2023, celui-ci est exploité par TriValLoire (SUEZ).

Différents repreneurs interviennent pour assurer le recyclage (PAPREC, BIV, SUEZ, REGEAL AFFIMET, ARCELORMITTAL...) des matériaux valorisables :

- Plastiques (PET / PP/ PE),
- Papier/cartons non complexés,
- Journaux/revues/magazines,
- Papiers/cartons mêlés,
- Aluminium,
- Acier,
- Flux développement.

2 094 T de déchets ont été triés pour le SICTOM Velay Pilat sur l'année 2023 (dont 227 T de cartons de déchetteries).

DECHETS SORTANTS (t)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emballage Plastique	135,12	137,16	141,00	149,00	119,26	153,80	141,07	149,72	167,52	291,07
Brique	34,00	30,58	28,00	38,00	33,62	24,70	38,00	35,17	36,10	36,83
Aluminium	2,50	3,82	7,00	5,42	6,09	6,25	8,20	8,14	9,62	13,95
Acier	54,98	53,30	53,00	64,47	65,85	52,33	72,57	66,36	64,30	65,81
Carton/Cartonnettes	505,79	322,32	367,00	341,00	404,86	336,12	428,09	324,02	370,81	471,84
Journaux/Magazines	587,00	629,95	667,00	633,00	520,51	499,84	350,41	406,39	432,10	301,52
Gros de magasin	196,00	207,67	211,00	227,00	285,82	290,39	300,24	384,30	211,30	248,15
Refus	15,23%	15,63%	14,33%	19,65%	24,42%	15,35%	19,53%	23,82%	25,15%	22,88%

Une fois les matériaux de collecte sélective triés, il en résulte des matières qui ne sont pas recyclables. Ce flux est appelé « refus de tri ». Ceux-ci sont envoyés à l'ISDND de Roche la Molière (42) pour y être enfouis.

En 2023, 22.88 % des déchets sortants du centre de tri sont des refus de tri.

4. AUTRES TRAITEMENTS

a) Le verre

Le verre déposé dans les colonnes du territoire Velay Pilat (PAV) est collecté par l'entreprise GUERIN (Groupe MINERIS).

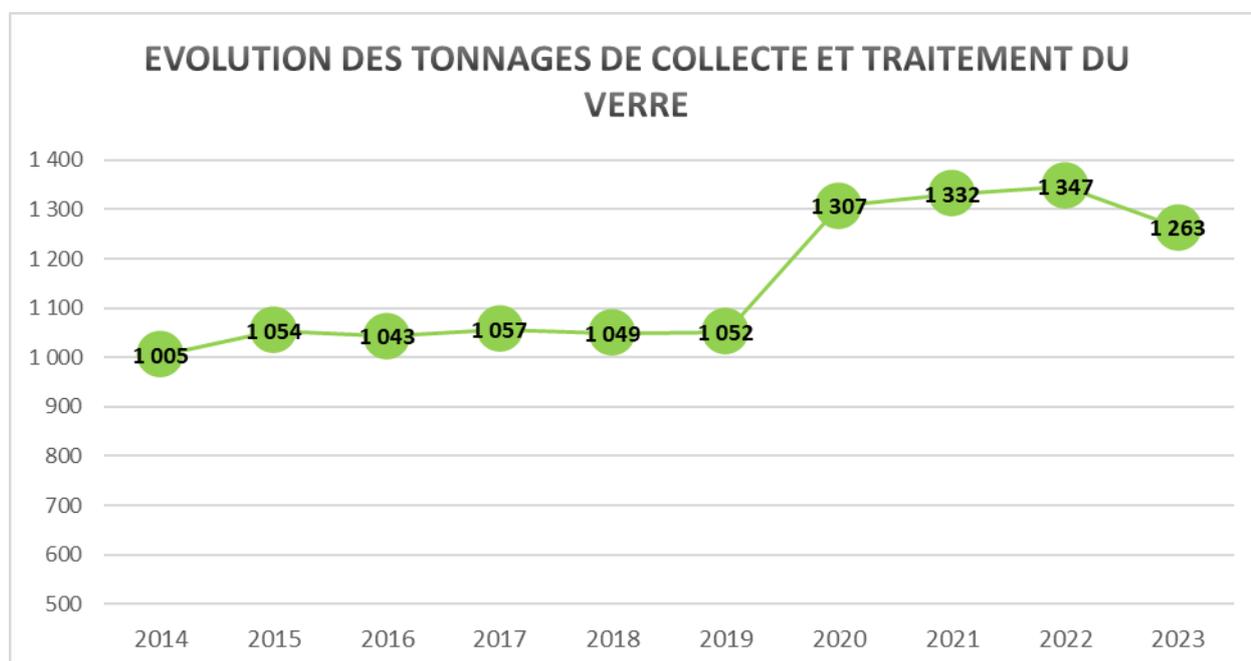
Le verre collecté est trié et nettoyé sur le site de l'entreprise SIBELCO à Andrézieux-Bouthéon (42) puis il est acheminé à la verrerie de l'entreprise VERALLIA située à St-Romain-le-Puy (42).

Le verre est alors fondu afin d'être transformé en de nouvelles bouteilles et bocaux (recyclage matière).

VERRE (t)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	1 005	1 054	1 043	1 057	1 049	1 052	1 307	1 332	1 347	1 263

On constate que les tonnes de verre collectées et traitées restent relativement stables depuis 2020.

1 263 T ont été collectées et traitées en 2023.



b) Le compostage :

Le compostage individuel est une initiative mise en place depuis 2002 avec le soutien de l'ADEME et du département. La promotion du compostage se poursuit chaque année avec la mise à disposition de composteurs qui sont disponibles sur les 4 déchèteries du territoire.

Depuis 2022, le SICTOM a mis les moyens pour accélérer le déploiement de projets de compostage individuel et collectif sur l'ensemble du territoire.

Ce déploiement permet de répondre aux orientations des lois sur la Transition Energétique, Anti gaspillage et Economie circulaire, lesquelles introduisent une généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024 permettant ainsi de réduire les volumes et tonnages de déchets ménagers à collecter et à traiter tout en valorisant.

En 2023, 16 réunions/formations ont eu lieu sur les communes du territoire : 4 en mars, 4 en avril, 1 en mai, 2 en juin, 1 en novembre et 4 en décembre.

Au total, **825 habitants ont été sensibilisés** au compostage.

Nombre de composteurs individuels distribués

2002	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
329	170	6	12	34	5	6	12	120	42	13	83	39	84	24	30	215	699

1 923 composteurs ont été distribués depuis 2002, **699 composteurs en 2023**.



Les kits pour composter sont équipés d'un composteur de 345 L et d'un guide d'information afin de faire du compostage dans les règles.

L'objectif de la démarche est de réduire le volume de déchets et le poids des poubelles, de faire des économies en limitant les déplacements en déchetteries pour les déchets verts et réduire les coûts de collecte et de traitement.

Le compostage permet également de fabriquer son propre terreau 100% naturel.

Le poids des déchets fermentescibles est considérable : 30% de biodéchets sont présents dans les poubelles à ordures ménagères.

Afin d'obtenir un bon compost :

- Veiller à varier les déchets (les déchets secs dit carbonés et les déchets humides dits azotés),
- Surveiller l'humidité et arroser si besoin en périodes de chaleur et aérer les déchets afin que la dégradation n'en soit que meilleure.

Le compostage collectif : Au 31/12/2023, **20 sites de compostage partagé** sont d'ores et déjà installés sur le territoire, **265 bio seaux distribués**.



En 2023 :

- **16 sites installés en 2023**
- **217 bio seaux distribués**
- **319 personnes présentes lors des réunions d'installation des sites.**



III. INDICATEURS FINANCIERS

A. COUT DU SERVICE

Les dépenses globales de fonctionnement du service (CA 2023) s'élèvent à 4 692 327 € pour l'année 2023.

1. Coût aidé du service public et modalités de financement selon les règles ADEME sur la base de la matrice compta/coûts 2023 :

	EUROS ARRONDIS	EUROS PAR HABITANTS (37050 hab) réf. Ademe	EUROS PAR TONNES (17219 T hors gravats)
Charges HT	4 642 352 €	125 €	270 €
(-) Produits	675 373 €	18 €	
(=) coût du service HT	3 966 979 €	107 €	215 €
(+) TVA acquittée	307 720 €	8 €	
(=) coût aidé du service TTC	4 274 699 €	115 €	232 €

FINANCEMENT		
Contributions des collectivités	3 907 087 €	105 €
Manque de financement	367 612 €	10 €

Le coût aidé TTC du service est de **115 €/hab**. En Auvergne-Rhône-Alpes, sur une même typologie de collectivités le coût aidé TTC médian en 2023 est de 135 €/Hab.

Le taux de financement du service est de 91 % (sous financement de 9%).

NB : La différence entre le CA 2023 et la matrice compta/coût établie selon les règles de l'Ademe s'explique principalement par la différence entre les durées des amortissements du syndicat et ceux recalculés selon les règles de l'Ademe et par les atténuations de charges qui sont assimilées à des produits dans la matrice.

L'Ademe prend en considération une population de 37 050 habitants (projection issue des chiffres de l'INSEE).

Aussi, pour l'année 2023, la décomposition des coûts du SYMPTTOM est intégrée afin d'intégrer les charges payées au SYMPTTOM en ayant une décomposition par flux et entre les charges et les produits. Le SYMPTTOM facture le traitement des OMr, des recyclables secs et la gestion du passif. Les ventes issues des recyclables ainsi que les soutiens CITEO sont conservés par le SYMPTTOM. Seules les ventes du verre sont reversées.

2. Nature des charges

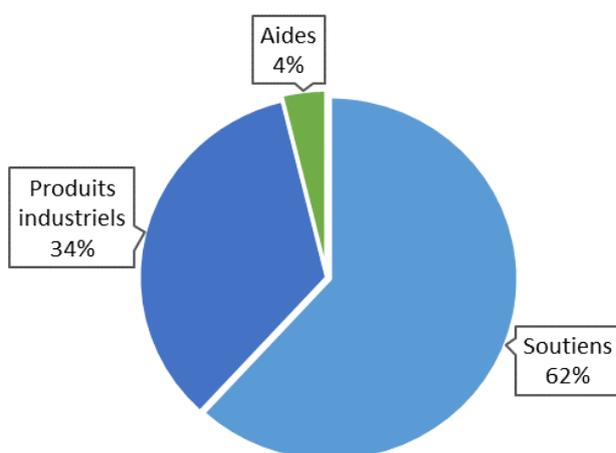
Postes de charges	Euros HT	%
Traitement des déchets non dangereux	1 987 332 €	42,81%
Collecte	1 505 720 €	32,43%
Stockage de déchets non-dangereux	525 505 €	11,32%
Charges de structure	286 919 €	6,18%
Transfert/Transport	208 235 €	4,49%
Pré-collecte	71 191 €	1,53%
Communication	20 637 €	0,44%
Enlèvement et traitement des déchets	19 823 €	0,43%
Prévention	17 212 €	0,37%
TOTAL DES CHARGES	4 642 574 €	100,00%

Les principaux postes de dépenses sont le traitement des déchets (42.81%) et la collecte (32.43%).

3. Nature des produits

Postes de produits	Euros HT	%
Soutiens	417 385 €	62%
Produits industriels	232 247 €	34%
Reprises matières	201 545 €	29,84%
Prestations à des tiers (DIB)	4 537 €	0,67%
Autres produits	26 165 €	3,87%
Aides	25 741 €	4%
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	25 081 €	3,71%
Aides à l'emploi	660 €	0,10%
TOTAL DES PRODUITS	675 373 €	100%

Répartition des produits



Total Reprise matières	232 247 €
Reprises issues de la collecte sélective (<i>clé Symptom</i>)	99 157 €
Reprise VERRE issu de la collecte du verre	46 459 €
Reprise FERRAILLE+ CARTON issue des déchèteries	55 929 €
Déchets verts et bois	4 537 €
Autres (reprise bacs, vente de composteurs, récupération TVA)	26 165 €
Total Soutiens	417 385 €
Soutien CITEO (<i>clé Symptom</i>)	361 577 €
Soutien Eco Maison	28 832 €
Soutien Eco DDS	5 139 €
Soutien OCAD3E	21 837 €

4. Couverture des charges par les produits

	OMR	VERRE	Tri sélectif hors verre Multi matériaux	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif	TOTAL
Coût aidé TTC	2 498 145 €	31 892 €	691 326 €	697 847 €	226 783 €	128 706 €	4 145 993 €
Total produits	42 820 €	55 127 €	422 917 €	149 972 €	4 537 €	0 €	675 373 €
Taux de couverture	2%	173%	61%	21%	2%	0%	16%

5. Coûts aidés par flux de déchets

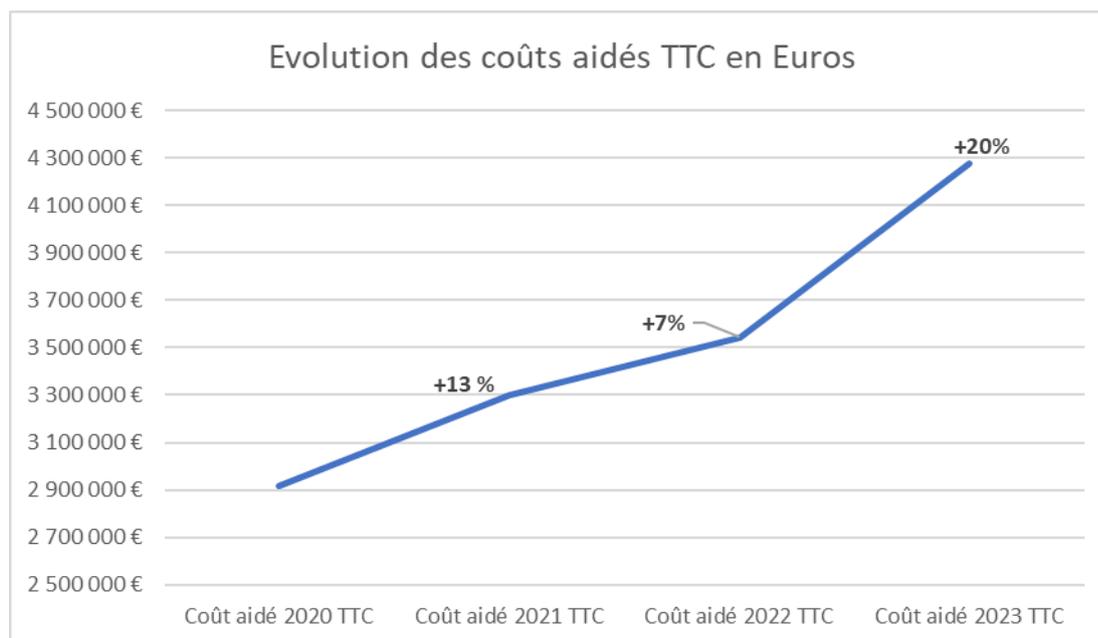
	OMR	VERRE	Multi matériaux	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif	TOTAL
Coût aidé TTC /hab.	67 €	1 €	19 €	19 €	6 €	3 €	115 €
Coût aidé TTC /T	381 €	25 €	370 €	115 €	157 €		248 €

6. Répartition des charges par flux et par étape technique

Postes de charges	OMR	VERRE	Tri sélectif Multi matériaux	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Gestion du passif
Charges fonctionnelles (structure, communication)	167 188 €	5 581 €	72 964 €	59 174 €	2 649 €	
Prévention	12 048 €			5 164 €		
Pré-collecte	29 801 €	12 653 €	28 737 €			
Collecte	707 685 €	65 126 €	488 090 €	244 819 €		
Transfert / Transport	79 060 €			129 175 €		
Traitement	1 364 464 €		455 026 €	355 391 €	220 729 €	117 005 €
Enlèvement et traitement des DDS				19 823 €		
TOTAL	2 360 246 €	83 360 €	1 044 817 €	813 546 €	223 378 €	117 005 €

7. Evolution des coûts tous flux confondus

	en Euros	par hab.	par T
Coût aidé 2020 TTC	2 919 089 €	74 €	178 €
Coût aidé 2021 TTC	3 300 685 €	89 €	193 €
Coût aidé 2022 TTC	3 544 014 €	96 €	192 €
Coût aidé 2023 TTC	4 274 699 €	115 €	232 €
Evolution en % 2022/2023	+ 20,62%	+ 20,18%	+ 20,80%



Les coûts ont fortement augmenté entre 2020 et 2021. Cela s'explique par la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), la mise aux normes de l'ISDND de Combau conformément aux demandes faites par les services de l'Etat, la hausse des prestations de traitement des déchets et de collecte des colonnes d'apport volontaire, la hausse du coût des assurances, l'augmentation des amortissements...

Entre 2021 et 2022 : la hausse des coûts s'explique principalement par le coût du traitement des déchets via la contribution à verser au SYMPTTOM mais également par les charges de personnel (déroulement régulier de la carrière des agents), la hausse du prix des carburants, de l'énergie et des prestations de réparation du matériel roulant.

En 2023 : la hausse s'explique l'augmentation de la contribution versée au SYMPTTOM en raison de la hausse des marchés de traitement, de la hausse de la TGAP et des mises aux normes ainsi que par le fait que les recettes de DIB ne sont plus perçues par le SICTOM ; mais également par la hausse des coûts de l'énergie, les frais pour la réhabilitation du milieu naturel...

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	1 207 945 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023	391 162 €
<i>FCTVA</i>	57 608 €
<i>Amortissements</i>	333 554 €

Les dépenses d'investissement réalisées :

INVESTISSEMENTS 2023	DEPENSES REALISEES EN 2023
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	954 154 €
Colonnes *44 + sérigraphie + 10 sacs OM + couvercles	112 309 €
<i>Emprunts</i>	62 068 €
Conteneurs 90 OM + 90 TS	26 136 €
Conteneur maritime - Déchèterie St-Genest Malifaux	26 086 €
Génie civil pose de 8 colonnes semi-enterrées	9 600 €
Solde étude sur déploiement des colonnes	6 098 €
Cuves à huiles*2 - Déchèterie St-Genest Malifaux et Bourg Argental	4 766 €
Outillage (poste à souder, décapeuse...)	3 710 €
Sérigraphie + géolocalisation camion	2 370 €
Panneaux déchèteries	648 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 207 945 €

Etat de la Dette :

Capital	62 068 €
Intérêts	11 517 €
TOTAL Annuités	73 585 €

IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION

- Création de supports (articles et visuels) sur différentes thématiques « déchets et tri », « compostage » et proposés aux communes pour insérer dans leurs bulletins communaux, sur Illiwap...
- Création d'un bulletin
- Communication hebdomadaire sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- Communication auprès des habitants du territoire (courrier + mémo-tri) pour le démarrage du déploiement des colonnes
- **Développement du compostage** de proximité **individuel et collectif** avec enquête auprès des habitants et organisation de réunions publiques sur le compostage :
 - **16 réunions/formations** publiques rassemblant au total **825 participants**
 - **20 sites de compostage partagé** supplémentaires installés en 2023, **240 bio seaux** distribués
 - **699 composteurs individuels** distribués en 2023
- Proposition d'un programme d'animations gratuites (tri et recyclage des emballages, réduction des déchets, compostage, visites des déchetteries et du centre de tri) à l'ensemble des habitants du territoire et des scolaires de la maternelle au collège.

En 2023, ce sont **dix interventions et animations** qui ont été effectués :

 - **18 interventions scolaires** dans les écoles et collèges, **soit 870 élèves concernés.**
 - **14 interventions en structures, soit 156 personnes sensibilisées.**
 - **5 interventions** dans les centres de loisirs, **soit 92 enfants sensibilisés.**

V. ORIENTATIONS 2024

- **Poursuivre l'optimisation du service de collecte par le déploiement de colonnes sur l'ensemble du territoire en remplacement des bacs individuels et collectifs**
 - Achat de camion grue
 - Achat de colonnes aériennes et semi-enterrées
 - Accompagnement par un cabinet en termes de ressources humaines (évolution des postes, reclassement...)

- Recherche de terrain pour **l'agrandissement et la modernisation de la déchèterie de Saint-Just-Malmont.**

- **Poursuivre l'expérimentation de la valorisation des déchets verts issus des déchèteries en filière agricole**

- **Poursuivre le développement du compostage** de proximité individuel ou collectif

- **Partenariat avec des recycleries avec la création de zone de réemploi** sur les déchèteries

- **Poursuivre une communication efficace** sur les différentes thématiques déchets et par le biais de différents canaux :
 - Papier : bulletin, courriers, affiches...
 - Web : réseaux sociaux, site internet
 - Animations auprès de différents publics

- **Poursuivre la procédure de réclamation auprès de l'URSSAF** relative à la régularisation liée à l'application générale des cotisations et au titre de l'application du taux réduit d'allocations familiales et du complément maladie